

Affaire Porta potty : Une interpellation pour l'Afrique !

MALI

L'information est l'oxygène des temps modernes

MARDI 10 MAI 2022

1094

Malikilé

www.malikile.com

QUOTIDIEN D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION

**Les grands chantiers
du Pr Kamena**

**Fraudes sur
les bâtiments
administratifs,
les logements sociaux
et les Titres fonciers...**



**CPI : Le commissaire de la police islamique
de Tombouctou à la barre**



Fait divers : Rififi à Béréli commune de Koporopen



COVID 19

CORONA VIRUS

PROTEGEONS NOUS ET PROTEGEONS LES AUTRES

Suivi des actions de prévention et de riposte au

09 Mai
2022

RESPECTONS LES MESURES BARRIÈRES



Porter le masque quand la distance de sécurité ne peut être respectée



Se laver les mains régulièrement



Tousser ou éternuer dans le coude



Respecter la distance de sécurité



Utiliser le gel hydro-alcoolique pour vous désinfecter les mains



Eviter de se serrer les mains



Eviter de se toucher le visage : la bouche, les yeux ou le nez

Echantillons testés

505

Nouveaux cas confirmés

03

Nouveaux guéris

10

Nouveaux décès

00

Au cours des dernières 24 H

07 malades hospitalisés dans les structures de prise en charge dont
03 cas graves en soins intensifs
85 suivis à domicile

Bilan global de la situation du Covid 19

cas confirmés

30 940

Guéris

30 035

Décès

733

dont 93 font l'objet d'un suivi médical



MALIKILÉ

Sensibilisation

Ministère de la Santé et du Développement Social

P.13



P.20



P.26



/ Une /

Les grands chantiers du Pr Kamena : Fraudes sur les bâtiments administratifs, les logements sociaux et les Titres fonciers...

P.5

/ Brèves /

Délinquance financière et détournements de fonds : Le bilan de cinq ans laisse à désirer

P.13

Activités de jeunesse : Une table ronde pour mobiliser les partenaires stratégiques

P.13

Génocide perpétré contre les Tutsis en 1994 : La solidarité du Mali s'exprime

P.13

Transition au Mali : Il faut que les autorités aident ses soutiens du Mali et de l'Afrique

P.14

Mali : Environ 60 terroristes tués par l'armée (DIRPA)

P.14

P.15

/ Actualité /

Gestion du personnel et de la paie : Des promoteurs d'école de Banankabougou outillés

P.18

Cour Pénale Internationale : Le commissaire de la police islamique de Tombouctou à la barre

P.19

Célébration du 3 mai 2022 : Discours du Président de la Maison de la Presse20

P.20

Embargo : Les BTP au ralenti

P.22

L'École malienne sous l'ère démocratique : La qualité est sacrifiée sur l'autel de la quantité

P.23

/ Politique /

CNT : Cinq projets de loi adoptés

P.25

Mali- France : Les actes forts d'une rupture !

P.26

/ Culture & société /

Fait divers : Riffi à Béréli commune de Koporopen

P.29

« Sauvons notre environnement » : S.O.S pour les collecteurs naturels de Bamako

P.30

/ International /

Affaire Porta potty : Une interpellation pour l'Afrique !

P.31

Guinée : Les anciens dignitaires et l'argent

P.32

Législatives 2022 au Sénégal : Aminata Touré, choisie tête de liste nationale de la coalition BBY

P.33

/ Sport /

Football au Mali : L'ex-international Éric Sékou Chelle est le nouveau sélectionneur des Aigles

P.34

Comité de rédaction

Quotidien numérique d'informations générales paraissant du lundi au vendredi

Édité par la Société **Agence Malienne de Presse et d'Informations (AMPI)**

Siège : Rue du Gouverneur (902) Immeuble Baye Niass – Faladié [Bamako – Mali]

Email : ampikile@gmail.com

Site Web : www.malikile.com

Contacts : +223 70 44 22 23

• **Gérant :** Moctar Sow

• **Redacteur en Chef :**

• **Rédaction Générale :** Karamoko B. Keïta, Moctar Sow, Ibrahim Sanogo, Yama Diallo

• **Service Commercial :** Youssouf Diarra

• **Secrétariat :**



Aidez-nous à lutter
contre le Terrorisme
Contactez le Centre
d'appel « **DÈMÉSO** »



80001120
80001122



+223 98-17-36-45
+223 98-17-36-75



**HALTE AU
TERRORISME
AU MALI**



Les grands chantiers du Pr Kamena

Fraudes sur les bâtiments

administratifs, les logements

sociaux et les Titres fonciers...

Votre journal numérique Malikilé, dans sa parution datée du 6 mai, a rappelé que la gestion domaniale au Mali ressemble à une épreuve de course dans un champ de mines. C'est aussi un des grands défis de la Transition. Elle en constitue d'ailleurs une des vitrines.

Pour réussir une si délicate mission, le Président de la Transition, Colonel Assimi Goita et le Premier ministre ont porté leur choix sur le professeur Bréhima Kamena. A sa nomination, le nouveau ministre s'est refusé à toute chasse aux sorcières. Il a pris le temps d'évaluer les collaborateurs trouvés sur place avant de pro-

céder à des changements sans laisser une seule personne sans réaffectation. Ainsi a été constituée une solide équipe (dont nous avons approché des membres pour notre enquête) avec pour missions de mener de grands chantiers à terme.

Parmi ces dossiers figure en bonne place la délicate affaire des « bâtiments administratifs bradés ». Sur quoi porte cette affaire ? En 2013, le ministre du Logement, des Affaires foncières et de l'Urbanisme, a autorisé « **l'Agence de Cessions Immobilières (ACI), à vendre vingt-deux (22) bâtiments administratifs, pour, avec le produit issu de la-**

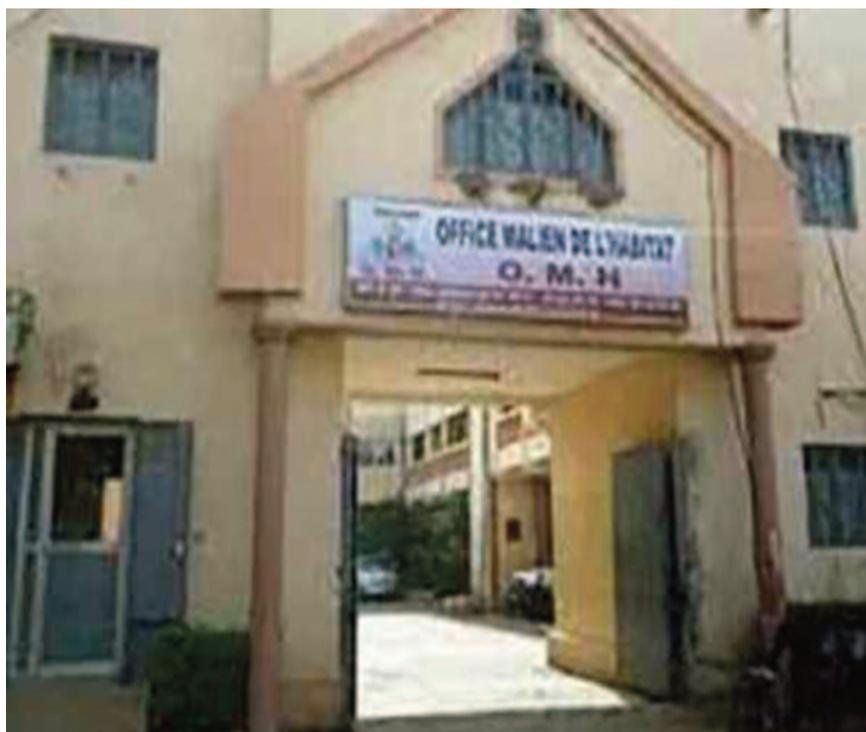
dite vente, construire de nouveaux immeubles en vue de reloger les services de l'Etat impactés. La mesure participait également du souci d'embellissement de la ville de Bamako par la construction d'immeubles ultra modernes en vue d'abriter des services de l'Etat ». Dans le souci d'assurer la transparence de la procédure de cession, le mandat donné à l'ACI, a défini le bail avec promesse de vente ou la vente aux enchères publiques comme modes de cession et a aussi exigé qu'il soit procédé à l'expertise préalable de tous les bâtiments avant cession.



C'est ainsi que l'Agence de Cessions Immobilières a entamé la procédure de vente des bâtiments concernés en vendant dix-sept (17) bâtiments sur un total de vingt-deux (22). Cette opération a connu plusieurs rebondissements et est emblématique de la lutte contre la corruption et l'impunité si chère à la Transition. L'audit de la cession des bâtiments publics à Bamako figure au premier rang de ce combat. C'est pour le mener à son terme que le ministre Kamena a instruit l'Inspection des Domaines et des Affaires foncières à procéder à la vérification de la procédure de cession des bâtiments administratifs de Bamako qui avait fortement ému l'opinion publique qui y avait décelé une forte odeur de magouilles. En effet, tout concourrait à croire que des biens du patrimoine immobilier de l'Etat avaient été bradés, et eu égard aux ressources limitées de notre pays, qu'il aurait été plus sage de conserver ces biens en les restaurant. Le Bureau du Vérificateur Général s'est alors saisi du dossier, entrepris des investigations dont le rapport final a été remis aux autorités habilitées, dont le Procureur du Tribunal de Grande Instance de la Commune III du District de Bamako, Procureur du Pôle Economique et Financier. Celui-ci, au regard de la gravité des

faits a ouvert une information judiciaire, qui, comme d'autres cas similaires du temps du pouvoir déchu, s'est soldée par un non-lieu. Fallait-il s'attendre à autre chose en ces temps d'impunité triomphante dans une affaire où des dizaines de milliards étaient en jeu ? Don-

ner l'illusion au bon peuple qu'il a été entendu suffisait largement pour tenter de l'endormir. Mais voilà : la Transition est passée par là et pour donner suite à la persistance de forts soupçons de corruption, au regard d'éléments nouveaux dont la presse se faisait régulière-



ment l'écho et dans le souci d'élucider l'affaire, le ministère en charge des Domaines a réouvert le dossier et entrepris de nouvelles investigations. Ainsi, il est apparu, entre autres, que les bâtiments administratifs ont été cédés sans expertise, sans respecter la procédure de cession prévue dans le mandat donné à l'Agence de Cessions Immobilières (ACI), à savoir, le bail avec promesse de vente, ou la vente aux enchères publiques.

Pire ou mieux (c'est selon), il a été également relevé que l'ACI a, de façon induue, procédé à des remboursements de dépôts versés par les premiers acquéreurs de certains bâtiments, ce, en violation des prescriptions de la Convention de Location Accession qui stipule que : « **Dans l'hypothèse où la non réalisation de la vente n'a d'autre cause que la seule convenance de l'accédant, cette non réalisation produit les conséquences suivantes : ...la caution ci-dessus visée ne lui sera pas restituée et est acquise à l'ACI. Seuls les autres versements effectifs lui sont restitués...** ».

Enfin, il a également été relevé qu'une somme de trois milliards huit cent soixante-dix-sept millions neuf cent quatre-vingt-neuf mille huit cent cinq (**3.877.989.805**) francs CFA devant être reversée à l'Etat par l'ACI au titre de la vente des bâtiments, ne l'a jamais été.

Dans un autre registre, la première attribution des logements sociaux qui a été annulée a permis de découvrir que près de trois cent (300) logements ont été frauduleusement vendus par des agents indécents de l'Office Malien de l'Habitat (OMH) qui sont aujourd'hui soit en prison soit en cavale. Il est à se demander si ceux qui ont acquis ces logements dans des conditions aussi opaques ne sont pas des complices ou pour le moins des acquéreurs de mauvaise foi. L'OMH est décidé à obtenir leur expulsion par la voie judiciaire avant de procéder à une réattribution desdits logements. Cette volonté de l'Etat se heurtera sans aucun doute à la détermination des occupants à rester sur place. Le ministère de l'Habitat doit donc se préparer à de belles empoignades judiciaires.

Au-delà de ces cas emblématiques, le ministre Kamena et son équipe font face de façon permanente à toute la problématique de l'accapement des terres, des doubles, triples ... attributions de titres fonciers sur un même site. La nouvelle Loi domaniale et foncière



s'est efforcée de clarifier et d'assainir cette problématique de ces titres qui devrait désormais connaître une accalmie ou en tout cas connaître des solutions judiciaires moins contestables.

Le droit sera dit dans tous ces dossiers puisque la justice reste saisie, nous a-t-on as-

suré au ministère de l'Urbanisme, de l'Habitat, des Domaines, de l'Aménagement du territoire et de la Population dirigé par le Pr Brehima Kamena.

■ **Moctar Sow**

■ Bacary Camara



Arène politique

Les vertus du « Vote utile »

Modibo Sidibé candidat aux prochaines élections présidentielles du FARA ANKA WULI et de l'ADEMA-PASJ ? La question n'est pourtant pas si idiote que ça. Nous y reviendrons.

Mais d'ores et déjà, je suis assez curieux de savoir l'avis motivé et surtout très motivant de l'éminent journaliste Abdoul Karim Dramé (depuis Conakry la capitale Guinéenne), bon connaisseur et surtout grand admirateur de « l'homme d'État » Modibo Sidibé, père du concept de la refondation politique malienne.

Membre du M5RFP, Modibo Sidibé était sans doute l'un des plus "crédibles" au sein de ce mouvement composite par la sincérité de son combat, une personnalité du monde politique qui a toujours refusé d'aller à la soupe et qui n'a posé aucun acte de compromission avec le régime "honnî" d'IBK. Et pourtant.

B.CAMARA/Le Phénix



■ Wakat Séra



Ceci est une note de la direction générale du Fonds National pour l'Éducation et la Recherche (FONER) indiquant les nouveaux critères d'octroi des allocations d'aide et des prêts aux étudiants.



■ Djimé Kanté



L'ortm empêché à l'instant par des individus à la solde de qui vous savez pour faire un reportage sur la situation de la morgue de l'hôpital Ga-

briel Touré. Au lieu de régler les problèmes, on veut cacher le soleil avec les mains.

■ Mamoutou Tangara



Le numéro 1 des faits de société, des cas isolés ou encore le journaliste des couches vulnérables. Ce brillant journaliste qui a choisi son desk, sa rubrique et qui s'y donne avec comme leitmotiv, le travail bien fait et être utile à l'autrui. Oui l'autrui, celui qui se sent absolument dans le besoin et qui n'a ni voix ni moyen pour se faire entendre... J'ai nommé Tamsir Sangoy Diabate de la Radiotélévisiondumali (The best of us). Je te souhaite beaucoup de courage et bonne chance car c'est aussi cela ce métier (changer la vie de l'autre en un lien d'œil). Bravo et félicitations cher Jeli. Que Dieu te garde



■ Sikadvisory.com



La Côte d'Ivoire a lancé à la faveur de la #COP15 un ambitieux plan d'investissement de plus de 900 milliards FCFA en vue de restaurer en partie son couvert forestier et promouvoir une agriculture zéro déforestation et plus productive. Voir les détails ...



■ Koné Mamadou



La traditionnelle présentation de vœux de la section RPM Commune V du district de Bamako à son secrétaire général, le Président Honorable Moussa Timbine a été respectée hier par les membres de son bureau.

Presque l'ensemble du bureau de la section se sont rendus chez l'honorable Timbiné à #Bacodjicoroni pour présenter leur vœux à l'occasion de la fête de l'Aid Al Fitr Moubarak 2022. On pouvait lire la joie et la motivation sur le visage des imperturbables Tisserands de la Commune V.

Le secrétaire général, Président Moussa Timbiné a demandé aux militantes et militants de rester uni et soudé comme d'habitude pour les projets futurs...

La cérémonie a pris fin par des vœux de bénédictions pour le Mali. Vivement la prochaine !

Crédit photos Sacko Tpj | Koné Mamadou



■ starfoot225



FIF - Sélectionneur national

Le début du copinage !

Les vieilles habitudes ont la peau dure. Et encore plus en Côte d'Ivoire. Après la cooptation de Sabri Lamouchi il y a quelques années et celle de Patrice Beaumelle récemment par copinage, on s'apprête à refaire la même erreur : prendre Kolo Touré comme entraîneur adjoint pour la sélection nationale. Nous n'avons rien contre Kolo, champion d'Afrique 2015, mais pourquoi vouloir le récompenser pour son soutien, même muet à Idriss Diallo, au lieu de l'engager pour son vécu et son expérience dans le coaching de haut niveau ? Il n'est pas encore dans les starting-blocks qu'on nous annonce à cor et à cri le dépôt de sa candidature pour ce lundi. Pourquoi cette communication à géométrie variable pour dossier ? Pourquoi pas la même communication pour Haidara Souhalio ou tout

autre?

Mieux, entre Kolo et Haidara, qui a les épaules pour tenir en tant qu'adjoint actuellement ? Soyons logique si nous ne voulons pas griller un futur bon technicien (Kolo). Nous ne sommes pas en politique pour récompenser des compagnons de lutte mais bien au foot où la valeur sur le terrain compte. Les Ivoiriens veulent que la CAN organisée à domicile dans un an, s'il n'y a pas de glissement, reste sur leur sol. Pourra-t-on y parvenir en associant forcément un expatrié, coach principal recruté, et un adjoint local, lui aussi recruté, qui pourraient ne pas avoir la même vision ? On va droit dans le mur avec ce duo probablement incompatible à venir. Il est encore temps de faire machine arrière. Laissez le coach principal choisir son adjoint local lui-même, s'ils sont compatibles.

Sanh Séverin



ASSADEK AG HAMAHDY

@ASSADEK

Aucune femme ne vole le mari de l'autre, l'homme est comme le Saint Esprit

Il s'installe là où la paix règne 🚶



■ Journal Arcenciel Mali



Lomé au Togo : Un malien cambiste tué par des braqueurs

Il se nomme Djibrilla Abdoulaye Touré. (ARC-ENCIEL du 9 mai)

■ RT Afrique



Sergueï Lavrov ministre russe des affaires étrangères : Nous avons averti le monde occi-

dental de notre nouvelle coopération bilatérale avec le Mali dans plusieurs domaines donc nous serons impitoyables dorénavant envers tout ce qui tentera de déstabiliser le Mali.



aBamako @aBamako · 1 h
 Macky Sall : « L'armée française a sauvé le Mali, on ne doit pas l'oublier »
[»news.abamako.com/h/269804.html](https://news.abamako.com/h/269804.html)

54 19 44

አፍሪካዊው @AfricaMyFutur
 En réponse à @aBamako
Les tirailleurs africains ont sauvé la France pendant les deux guerres mondiales. Il faut pas l'oublier
 18:58 · 06 mai 22 · Twitter for Android

■ DrogbaFoot



C'est avec tristesse et dégoût que nous constatons à nouveau l'amateurisme dans lequel baigne l'AFAD du Plateau où l'actuel président de fâff.ci est également vice président et membre fondateur. Comment peut-on disputer des matchs d'un championnat dit professionnel avec de tels maillots en manque d'esthétisme ? Le club du président de la fédération ivoirienne de football qui devrait avant tous les autres clubs montrer l'exemple en montrant une belle et meilleure image de lui afin d'impacter les autres clubs et le cham-

pinonat ne le fait malheureusement pas. Mais quel paradoxe !!! Que pouvons-nous bien espérer de l'image et de la gestion de notre fédération, notre championnat local... ?

Monsieur le président, ce n'est absolument pas digne de votre part de continuer dans ça. Ayez s'il vous plaît si ce n'est pas votre cas, un peu à la place des nombreux ivoiriens qui veulent bien être ambassadeurs du football local mais qui à cause de vos habitudes pas ravisantes préfèrent se désintéresser pour ne pas se sentir vexés. Après ces élections, rien ne doit être comme avant et tout doit se faire désormais de manière professionnelle avec la dernière énergie de rigueur qui va avec.

Est-ce avec cette manière de fonctionner que vous comptez développer le football ivoirien et attirer les ivoiriens dans les stades ? Revoyez vous cher monsieur Yacine Idriss DIALLO !!!



■ ءارقفلا عومد



#Mali --#Mopti Ce lundi 9/05 les combattants de la katiba du macina ont lancé plusieurs obus en direction du camp des #FaMa à #Diondiori (cercle de #Tenenkou), faisant deux (2) morts et quatre (4) blessés parmi la population civile dont des enfants.

■ Dr Djamila Ferdjani



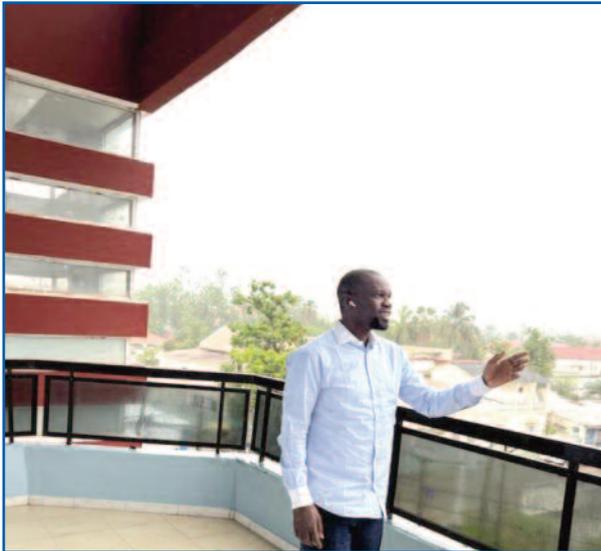
L'intelligence ne doit pas être mesurée par un quotient, mais définie par votre volonté d'apprendre, de résoudre des problèmes, de développer vos compétences, d'oser entreprendre et de partager vos connaissances et idées. Chacun a en lui cette intelligence utile.

■ Ousmane Sonko



De retour ce matin à Ziguinchor, j'ai eu le plaisir de goûter aux premières gouttes de pluie depuis

le balcon de mon bureau. Puissent elles annoncer un hivernage fécond et apaisant pour notre chère patrie, et l'amorce d'une nouvelle ère en ce jour lourd de symbole politique.



■ ASSADEK AG HAMAHADY



Quel est le pays qui a perdu le plus de soldats et qui est rentré le premier à Berlin en hissant son drapeau à la fin de la 2^{ième} guerre mondiale? #Ukraine

■ SY Ousmane



Pour une paix et une prospérité durable au Mali, l'Etat doit être rebâti en suivant 2 grandes options stratégiques : 1°) être repensé à partir des territoires et des pouvoirs locaux et 2°) reconnaître à ces territoires une certaine autonomie politique, administrative et économique

■ Ibrahima Thiam



1- A l'heure actuelle les questions fondamentales que devraient se poser, impérativement, les dirigeants des pays de l'Union européenne et leurs amis américains du nord qui sont alliés militairement dans l'OTAN sont celles-ci :
 Pourquoi sur tout le continent africain, les populations les rejettent et prennent fait et cause pour la Russie ? Pourquoi l'Afrique et ses enfants font-ils les yeux doux à la Russie ?
 3-Pkoi les dirigeants du Pakistan, de l'Inde, de Chine, de Corée du nord et de beaucoup de pays de l'Asie centrale, suivis de leurs compatriotes, sont vent debout contre les pays membres de l'OTAN et leurs pratiques ? Pourquoi ces hommes et femmes préfèrent-ils la Russie ?

■ Gouvernement du Mali



Indaba Mining 2022 : PROMOUVOIR LA DESTINATION MALI DANS L'EXPLOITATION DES RES-SOURCES MINIÈRES ET RÉUSSIR LE DÉVELOPPEMENT DES ÉNERGIES SOLAIRES, ÉOLIENS ET AUTRES RENOUVELABLES

Le Ministre des Mines, de l'Energie et de l'Eau, M. Lamine Seydou Traoré, à la tête d'une forte délégation malienne, composée d'opérateurs économiques, de Représentant de sociétés minières, ainsi des experts maliens des mines, prend part depuis ce lundi 09 mai 2022, à Cape Town en Afrique du Sud, à la conférence Mining Indaba. Cet important événement qui porte sur le thème « Évolution de l'exploitation minière africaine : investir dans la transition énergétique, l'ESG et les économies », est considéré comme la plus grande rencontre annuelle des acteurs du secteur minier en Afrique.

Pour l'édition 2022, deux chefs d'État ont pris part à la cérémonie d'ouverture au Centre international de conférence de Cape Town, donnant un cachet particulier à la rencontre à côté du ministre des Ressources Minières et de l'Energie de l'Afrique du Sud, Gwede Manstashe. Il s'agit des présidents du Botswana, Mokgweetsi Masisi et de la Zambie, Hakainde Hichilema qui ont partagé leurs visions avec les acteurs de la communauté Mining Indaba.

Comme les précédentes, cette 28^{ème} édition de Mining Indaba se veut un cadre de développement de l'industrie minière. Il regroupe les leaders mondiaux et les poids lourds de l'industrie en vue de faire évoluer l'exploitation minière africaine de façon durable et profitable à nos populations. Cette année, les participants discuteront des nouvelles stratégies à travers des débats critiques et de partage d'expériences portant sur la transition énergétique ainsi que l'impact de l'ESG sur l'économie des pays.

La rencontre Mining Indaba couplée au 121 Mining Investment Cape Town offre à l'ensemble de l'écosystème minier africain un cadre visant à favoriser le développement durable des économies minières africaines. Les deux événements réuniront des sociétés minières, des investisseurs, des chefs de gouvernement, des ministres, des fournisseurs de services et des leaders d'opinion pour une semaine d'opportunités de réseautage, d'informations et de développement commercial inégalées. Ainsi 6000 participants dont des Ministres, des représentants des sociétés minières, des investisseurs de l'Afrique, de l'Europe et des experts sont présents.

Le Ministre des Mines, de l'Energie et l'Eau, M. Lamine Seydou Traoré a exprimé l'importance que le Mali accorde cette rencontre qui permettra d'attirer plus d'investisseurs dans notre pays et booster les efforts du gouvernement en terme de réussite dans la transition énergétique à travers le développement de l'énergie hydraulique, solaire et éolien. Un des événements phares du programme de cette rencontre est le salon du Mali prévue pour ce mardi 10 mai 2022 pendant laquelle le Mali exposera son potentiel et toutes les garanties qui font de lui une destination prisée pour les investisseurs.

CCOM/ MMEE

L'INPS demeure au service des populations maliennes pour leur offrir l'espoir d'un avenir radieux



L'INPS au service des assurés sociaux



**INSTITUT NATIONAL
DE PREVOYANCE SOCIALE**



www.inps.ml



Email : inps@inps.ml



[INPS.Mali](https://www.facebook.com/INPS.Mali)



[@INPS_Mali](https://twitter.com/INPS_Mali)

Délinquance financière et détournements de fonds : Le bilan de cinq ans laisse à désirer



(2018- 2021), 1 462 dossiers de corruption impliquant 126 milliards 119 millions. Le nombre de dossiers traités et transmis est de 690 seulement. Le montant recouvré est de 4 milliards 241 millions. Les cautions payées s'élèvent à 15 milliards 372 millions. Lorsqu'on dresse le bilan de trente (30) ans de démocratie, le tableau est très sombre environ 2 000 (deux mille milliards de francs CFA auraient été détournés des caisses de l'État par certains fonctionnaires de l'État, militants et cadres des partis politiques. Les plus grands scandales qui ont défrayé la chronique sont : les vingt et un (21) milliardaires de la démocratie (Rapport Banque Mondiale, en 1999: Les lignes de travail), une salle de banquet d'un milliard à Koulouba. Rand gold, en 2004 : l'affaire du ceruciel sud africain qui pesait plus de 500 kg d'or. Le scandale sur la cession de l'Huilerie cotonnière du Mali (HUICOMA) à Tomota. Les Rapports du Bureau du Vérificateur Général (2004-2015) font ressortir un manque à gagner de plus de 155 milliards de F CFA. Récemment, le scandale de l'équipement militaire plus de 1 200 milliards de F CFA. Il faut ajouter à ces rapports de détournements de fonds publics, la fuite de certains Présidents directeurs généraux (PDG) incriminés dans des malversations financières (ACI, PMU-Mali, INPS). Au lieu d'installer une démocratie au Mali, les politiques ont préféré installer un État voyou avec des cadres voyous et une voyoucratie. Ces démocrates voyous ont tout pillé tout détourné à leur profit. Aujourd'hui, il faut tout reprendre aux voleurs pour reconstruire le nouveau Mali.

Source : L'Inter de Bamako

Activités de jeunesse : Une table ronde pour mobiliser les partenaires stratégiques



Le ministère de la Jeunesse et des Sports, chargé de l'Instruction Civique et de la Construction Citoyenne a organisé, le jour 05 mai 2022, une table ronde de ses partenaires stratégiques.

La table ronde avait pour but de mobiliser les partenaires bilatéraux et multilatéraux autour des activités de jeunesse, de promotion de la paix par le sport, des actions d'instruction civique et de construction citoyenne, ainsi que de promotion du volontariat au Mali. La cérémonie était placée sous la présidence du Premier ministre, Chef du Gouvernement, Dr Choguel Kokalla Maïga.

La rencontre a enregistré, outre la présence du Coordinateur résident du Système des Nations Unies au Mali et du Chef de la Délégation de l'Union Européenne au Mali, la participation des agences et organismes suivants : PNUD, OIM, UNICEF, UNESCO, PAM, FAO, UNHCR, UNFPA, ONU-SIDA, ONUDI, ONU-FEMMES, Plan Mali International et Coopération italienne. Le ministre de la Jeunesse et des Sports, Chargé de l'Instruction Civique et de la Construction Citoyenne se réjouit que, malgré un contexte difficile, marqué par des contraintes économiques particulières, la table ronde a tenu toutes ses promesses en mobilisant la somme de trois milliards deux cent quarante-neuf millions cent trente-huit mille (3 249 138 000) FCFA. Le ministre, Mossa Ag Attaher, remercie l'ensemble des partenaires pour leur présence et leur engagement aux côtés du Gouvernement du Mali, lors de cet évènement de haute portée.

Source : MJS Avec 22 Septembre

Génocide perpétré contre les Tutsis en 1994 : La solidarité du Mali s'exprime

Le Premier ministre, Chef du Gouvernement, Choguel Kokalla Maïga, a participé, le samedi 30 avril 2022, à la 28ème commémoration du génocide perpétré contre les Tutsis en 1994 au Rwanda.

Cette année, ces commémorations sont placées sous le thème de « Mémoire, Unité Renouveau ». « Il y a 28 ans, votre pays fût plongé dans les ténèbres de l'horreur. La terre africaine du Rwanda s'abreuva du sang de ses enfants innocents, du fait de l'intolérance, de la folie meurtrière d'une idéologie génocidaire savamment orchestrée, et du mutisme de la communauté internationale », a rappelé Choguel Kokalla Maïga dans son allocution. « Notre présence à vos côtés, en ces moments de recueillement, constitue un témoignage éloquent



de la solidarité, de l'amitié et de la fraternité entre peuples rwandais et maliens », a ajouté le Premier ministre. « Pour nous Maliens, le Rwanda est un exemple édifiant de ce que l'Afrique est capable de faire lorsqu'elle se dote d'un leadership visionnaire : un exemple de résilience capable de panser ses plaies et de guérir du traumatisme. Un exemple de renaissance nationale et un exemple de vision stratégique pour l'émergence », a conclu le Chef du Gouvernement.

MS/ Source : L'Aube

Transition au Mali : Il faut que les autorités aident ses soutiens du Mali et de l'Afrique



Pour cela, elle doit faire preuve de rigueur.

Où a-t-on jamais vu discuter de délai en soi et pour soi ? Le Mali regorge de compétences pour nous éviter ce marchandage ! De 6 mois à cinq ans selon les recommandations des ANR. Alors pour chaque échéance choisie, prière nous définir :

1. Les objectifs visés
2. Les activités qui concourent à l'atteinte des objectifs
3. Les responsables pour l'exécution de chaque activité
4. Les moyens, matériels, financiers et humains à mettre en œuvre
5. Le temps nécessaire pour l'exécution de chaque activité
6. Le mode opératoire de mise en œuvre
7. les indicateurs de suivi
8. Les conditions critiques de réalisation.

Comme, nous saurons si un délai donné est compatible à assurer au Mali :

1. La sécurité ou des fondements irréversibles pour ce faire
2. Organiser des élections crédibles et transparentes
3. Renouveler complètement ou rendre caduc caducs de façon irréversible les accords coloniaux avec la France
4. Impacter tant soit peu sur la mentalité du malien
5. Mettre hors d'état de nuire les socialo-prédateurs et les libero-voraces et les faire rendre gorge.

Sans cela, c'est comme aller Dabanani se promener les poches vides ! Voilà une urgence pour le gouvernement, si ce n'est déjà fait !

Seydou Traoré, ancien ministre.

Mali : Environ 60 terroristes tués par l'armée (DIRPA)

Environ 60 terroristes ont été tués par les Forces armées maliennes (FAMa) dans différentes opérations militaires menées à travers le Mali entre le 22 avril et le 6 mai, rapporte un communiqué de la Direction de l'Information et des Relations Publiques des Armées (DIRPA).

Selon le communiqué publié vendredi soir, ces opérations ont également permis d'interpeller une vingtaine d'éléments des Groupes armés terroristes (GAT) là où, du côté des FAMa, on déplore deux morts et dix blessés.

Entre le 22 avril et le 6 mai, "les FAMa ont consolidé leurs succès tactiques par des frappes aériennes et des opérations aéroportées », souligne la DIRPA, ajoutant que des reconnaissances offensives menées dans les régions de Nara et Koulikoro (sud) se sont soldées par la mort de 16 terroristes et l'interpellation de huit autres.

Sur le théâtre est de l'opération Maliko, des "frappes d'opportunité » ont dispersé une vingtaine de terroristes en mouvement dans le secteur de N'Dacki et tué huit d'entre eux.

Sur le théâtre centre de l'opération Maliko, une embuscade entre Boni et Mondoro a fait, du côté des militaires, deux morts et dix blessés. Toutefois, les FAMa ont tué 22 terroristes, détruit deux véhicules équipés de mitraillettes et récupéré des armes et des munitions.

Dans la région de Ségou, des offensives des FAMa ont permis de tuer dix terroristes, d'en interpellier huit et de libérer un otage civil. Par ailleurs, de nombreux équipements militaires ont été détruits ou récupérés.

L'Etat-major Général des Armées appelle, enfin, les Maliens à la vigilance contre « les nombreuses manœuvres en cours » visant à diviser les populations et les communautés.

En proie depuis 2012 à une insécurité chronique ayant fait des milliers de morts et des centaines de milliers de déplacés, le Mali a néanmoins dénoncé, le 2 mai dernier, le traité de coopération en matière de défense, signé le 16 juillet 2014 avec la France, ainsi que les accords déterminant le statut des forces Barkhane et Takuba.

Source : Xinhua





Office central de Lutte contre
l'Enrichissement illicite (OCLEI)

SECRETARIAT GENERAL

REPUBLIQUE DU MALI
Un Peuple-Un But-Une Foi

APPEL A CANDIDATURE

Pour le recrutement d'un bureau de placement chargé du recrutement de personnel pour le compte de l'Office central de Lutte contre l'Enrichissement illicite (OCLEI)

Postes : d'un (01) Agent d'accueil et Orientation e/ quatre (04) Chauffeurs manutentionniste

I. CONTEXTE ET JUTIFICATION

L'Office central de Lutte contre l'Enrichissement illicite (OCLEI) a été créé par l'Ordonnance n° 2015-032/P-RM du 23 septembre 2015. C'est un outil d'amélioration de la gouvernance publique mis en place par l'Etat du Mali, d'une part, pour accélérer l'atteinte de ses objectifs de transparence et de bonne gestion des ressources publiques et, d'autre part, pour mettre en œuvre les obligations qui lui incombent en vertu des instruments communautaires, régionaux et internationaux de lutte contre la corruption et les infractions assimilées.

Aux termes de l'article 4 de l'ordonnance sus-indiquée, « l'Office central de Lutte contre l'Enrichissement illicite a pour mission de mettre en œuvre l'ensemble des mesures de prévention, de contrôle et de lutte envisagés au plan national, sous régional, régional et international contre l'enrichissement illicite.

L'article 12 du Décret n°2015-0719/P-RM du 09 novembre 2015 portant organisation et modalité de fonctionnement de l'Office central de Lutte contre l'Enrichissement illicite dispose en effet que « *Les ressources humaines nécessaires au fonctionnement du secrétariat général sont mises à la disposition de l'Office central de Lutte contre l'Enrichissement illicite par décision du ministre en charge de la fonction publique.*

L'Office central de Lutte contre l'Enrichissement illicite peut, en outre, recourir aux services d'agents contractuels recrutés ou nommés par le président. »

L'OCLEI, en application du principe d'égal accès aux emplois publics, procède généralement par appel à candidature pour les postes à pourvoir. Toute personne qui désire être recrutée peut donc faire acte de candidature selon son profil et ses compétences.

L'OCLEI dans son rapport d'activité 2022 a mis en perspective la politique de renforcement de capacités de son personnel (membres et personnel d'appui) et envisage d'optimiser ses effectifs qui consiste à avoir le nombre de collaborateurs compétents nécessaires pour atteindre les objectifs de performance de PFOCLEL

À ce titre, les présents termes de références sont élaborés pour le recrutement d'un bureau de placement chargé d'assister le secrétariat de l'OCLEI dans le recrutement du personnel **d'un (01) Agent d'Accueil et d'Orientation et de quatre (04) Chauffeurs manutentionnistes** dont la date d'entrée en vigueur est prévue pour le 1^{er} juin 2022.

Le chauffeur manutentionniste est chargé des tâches suivantes :

- conduire les véhicules de l'OCLEI pour le transport du personnel autorisé ;
- faire le dispatching et la collecte du courrier officiel à l'intérieur et à l'extérieur de l'OCLEI ;
- effectuer la manutention manuelle d'objets ou de toutes autres charges destinés aux Magasins ;
- effectuer les travaux de reprographie ;
- entretenir journalièrement les véhicules ;
- s'acquitter de toutes autres tâches de l'OCLEI qui lui seront assignées par la hiérarchie.

II. OBJECTIF

Recruter des candidats qualifiés répondant aux critères exigés par les TDR tout en respectant les principes d'indépendance, d'intégrité et de confidentialité du processus de recrutement/évaluation.

De manière spécifique, il s'agit d'assister l'OCLEI pour le recrutement :

- d'un (1) Agent d'Accueil et d'Orientation ;
- de quatre (04) Chauffeurs manutentionnistes.

III. TACHES DU BUREAU DE PLACEMENT

Les taches du bureau de placement sont :

- préparer et publier par voie de presse l'avis d'appel à candidature ;
- réceptionner les dossiers des candidatures obtenus ;
- constituer la liste (liste initiale) par poste à partir des réponses reçues, après élimination de toutes candidatures non éligibles ou sans intérêt pour les différents postes ;
- constituer une liste restreinte de candidats à partir d'une évaluation des CV des candidats de la liste initiale pour le poste des Chauffeurs manutentionnistes et pour le poste d'Agent d'accueil et orientation, sur la base de critères préétablis spécifiquement pour chacun des postes, d'une pondération préétablie des critères, et d'un score minimum à atteindre ;
- faire un test de sélection (écrit et/ou oral) des candidats sur la base de la liste restreinte ;
- proposer une liste de trois (03) pour le poste d'Agent d'accueil et d'orientation, de sept (07) candidats pour le poste des Chauffeurs manutentionniste classés par ordre de mérite à soumettre à l'OCLEI qui devra faire le dernier choix.

IV. METHODOLOGIE

Le Bureau de placement proposera sa propre méthodologie en s'appuyant sur les présents termes de référence. Toutefois, le bureau de placement tiendra compte des grandes lignes suivantes dans sa méthodologie :

- présélection des candidats conformément aux critères de base ;
- évaluation détaillée des CV des candidats présélectionnés et classement par ordre de mérite des
- trois (03) meilleurs candidats pour le poste d'Agent d'Accueil et d'Orientation et de sept (07) pour les Chauffeurs-manutentionnistes;
- test de personnalité en présence de deux (2) représentants de l'OCLEI ;
- entretien individuel des candidats en présence de deux (2) représentants de l'OCLEI.

La méthodologie proposée sera validée par l'OCLEI.

V. PRODUITS LIVRABLES

Le bureau de placement doit soumettre à chaque étape un rapport d'évaluation des candidats :

- rapport de présélection, incluant entre autres les CV avec les références, les lettres de motivations ;
- rapport d'évaluation détaillée sur chaque candidat présélectionné (résultats des évaluations des qualifications,

des tests de personnalité, des entretiens) incluant entre autres les CV avec les références, les lettres de motivation, les vérifications des références des candidats présélectionnés ;

- rapport final incluant les recommandations concernant les trois (3) et sept (7) meilleurs candidats par poste.

VI. MODALITES D'EXECUTION ET DUREE DE LA MISSION

Tous les membres de l'équipe du bureau de placement sont astreints aux obligations d'information de tout conflit d'intérêt dans le cadre du recrutement. Un avis de recrutement sera lancé par le bureau de placement dans les journaux d'annonces légales. Une copie de l'avis sera publiée sur le site web de l'OCLEI. Le bureau de placement procédera à l'évaluation tel que défini dans la description des tâches ci-dessus au point III. Tâches du bureau de placement et soumettra les résultats à l'OCLEI à chaque étape. Le rapport final de sélection, avec un classement par ordre de mérite (croissant), sera soumis aux fins de sélection finale à l'OCLEI.

VII. PROFIL DU CONSULTANT

Le bureau de placement doit répondre aux critères ci-après :

- disposer d'une expérience avérée d'au moins dix (10) ans en matière de recrutement de personnel ;
- justifier au moins quatre (4) missions similaires avec les preuves de copies des contrats (pages de garde et de signature et cachet) ;
- être un bureau de placement régulièrement inscrit au Mali avec la production de pièces administratives requises ;
- disposer d'au moins de deux (2) personnels clés ayant tous un diplôme de bac+4 au moins dans une spécialité de l'enseignement supérieur et ayant au moins cinq (05) ans d'expérience dans la gestion des ressources humaines et trois (3) missions similaires avec les preuves de contrats ou de services faits.

VIII. MODALITE DE SELECTION

Le bureau de placement sera sélectionné conformément aux procédures de sélection d'un bureau de placement avec l'application de l'article 54.4, alinéa 3 du code des marchés publics du Mali.

IX. FINANCEMENT

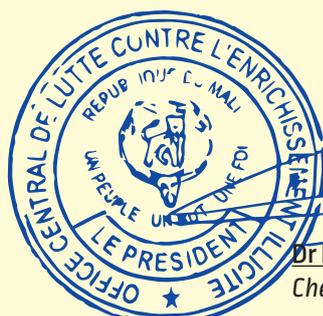
Budget de l'OCLEI

X. DEPOT DES DOSSIERS DE CANDIDATURE (bureau de placement)

Les dossiers de candidature pour le bureau de placement peuvent être déposés sous pli fermé auprès de l'Assistant des Ressources humaines de l'OCLEI au plus tard le 13 mai 2022 à 16 heures GMT.

Pour tous renseignements complémentaires, s'adresser à l'Assistant des Ressources humaines de l'OCLEI par **email** louologuem@oclei.ml ou par **contact : 76 26 41 38 / 66 02 26 91**.

Aucune soumission ne sera acceptée après la date limite indiquée.



Bamako, le **05 MAI 2022**
Le Président,


Dr Moumouni GUINDO
Chevalier de l'Ordre national

Gestion du personnel et de la paie : Des promoteurs d'école de Banankabougou outillés

La cérémonie d'ouverture de l'atelier de formation des promoteurs et directeurs d'écoles privées sur la gestion du personnel et de la paie a été présidée par le directeur du centre d'animation pédagogique de Banankabougou, Douty Coulibaly. Cette formation est organisée par le Cabinet Consulting leader RH en partenariat avec le CAP de Banankabougou.



L'objectif de cette session de formation est d'amener les promoteurs d'écoles à prendre conscience de la nécessité d'une sécurité sociale pour le personnel qu'ils emploient. 5 jours durant les participants seront outillés sur la gestion administrative du personnel et la gestion de la paie. A l'issue de la formation, les participants auront droit à des attestations et des clés USB avec l'ensemble des modules.

Le directeur du centre d'animation pédagogique de Banankabougou, Douty Coulibaly, s'est félicité de la tenue de cette formation sur la gestion du personnel et de la paie. Il fera savoir que les écoles privées jouent un rôle prépondérant dans le système éducatif malien en offrant aux enfants plus de chance. Il a laissé entendre que dans le cap de Banankabougou, il y a 417 écoles privées pour 47 écoles publiques. L'objectif recherché est d'amener les promoteurs d'écoles privées à mieux gérer le personnel qu'ils emploient. « Les promoteurs et les directeurs d'école ont plus besoin de cette formation parce que vous êtes jugés par les résultats. Le parent d'élève est libre d'amener son enfant là où il pense que les résultats existent. Cela ne peut pas aller sans une gestion rationnelle des ressources humaines. C'est pourquoi nous n'avons pas

hésité un seul instant pour organiser cette formation. Nous pouvons considérer la présente comme une première vague en espérant que les phases prochaines feront plus de participants. Vous serez les relais dans les établissements », a-t-il dit, avant d'inviter les participants à plus d'assiduité afin de profiter de l'expertise du formateur. A l'entame de son intervention, le formateur Drissa Kanté a chaleureusement remercié le directeur du centre d'animation pédagogique de Banankabougou pour sa clairvoyance. « La gestion des ressources humaines est une discipline indispensable dans la gestion des entreprises surtout dans la gestion de nos écoles. Le constat est que nos écoles traversent un moment de crise car bon nombre d'établissements ne respectent pas les règles en matière administrative du personnel. C'est ce qui motive cette formation. La formation portera entre autres sur l'élaboration et la gestion des contrats du travail, les avantages et les inconvénients des différents types de contrat, le calcul des indemnités c'est-à-dire des droits de licenciement, les procédures de licenciement des salariés, la gestion de la paie, le calcul des charges sociales et des charges fiscales », a-t-il fait savoir.

En outre, Drissa Kanté a indiqué que les attentes sont énormes à la fin de cette formation. « Nous attendons à ce que les acteurs qui ont participé à cette formation puissent leur personnel dans de bonnes conditions de travail. Le constat est que dans bon nombre d'établissement les enseignants sont employés sans contrat de travail, ils n'ont pas de sécurité sociale. Alors ils n'ont pas de perspective de carrière selon eux-mêmes. A l'issue de cette formation, vous voudrions bien que les promoteurs qui ont participé à cette formation puissent non seulement servir de retrait auprès des autres promoteurs pour mettre les règles formelles de gestion dans nos établissements et cela peut impacter sur la motivation des enseignants que nous employons. J'invite tous les promoteurs à faire preuve d'intelligence et à intégrer les pratiques de gestion des ressources dans leur gestion. Car, il faut le dire la performance est impossible lorsque les ressources humaines ne sont pas dans les bonnes conditions », a-t-il précisé.

■ Ibrahim SANOGO

Cour Pénale Internationale : Le commissaire de la police islamique de Tombouctou à la barre



Arrêté en avril 2017 par des militaires français dans le nord du Mali, puis remis aux autorités maliennes, avant d'être transféré à La Haye, Al Hassan, cet ex-membre présumé d'Ansar Eddine de 41 ans a été commissaire de la police islamique à Tombouctou durant l'occupation de la ville par les jihadistes. Accusé de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité, il est suspecté d'avoir laissé ses hommes commettre de nombreux crimes sexuels. Le procès qui s'est ouvert en juillet 2020 avait connu une interruption. Il a donc repris ce lundi.

Plus de 50 témoins ont déposé lors de la première partie du procès à la demande du procureur. Pour démontrer le rôle d'Abdoulaziz al-Hassan dans les crimes, de nombreux experts ont été appelés à la barre, ainsi que des victimes et des « insiders », ces personnes qui ont une connaissance du fonctionnement intérieur d'une institution ou d'une structure. Si certaines des dépositions se sont déroulées en partie à huis clos, il faut noter que plus de 1946 victimes sont représentées par des avocats dans cette affaire.

L'une d'elle a raconté à la barre avoir été violée plusieurs fois par jour pendant trois mois. À la suite de ces viols, elle a donné naissance à un

fils, aujourd'hui rejeté par la population, a-t-elle expliqué. Cette déposition n'est qu'un seul exemple des récits terrifiants entendus lors de ce procès. Les avocats de cet ancien commissaire de la police islamique devraient détailler leur stratégie avant d'appeler à la barre les témoins à décharge. À l'ouverture du procès, ils avaient affirmé que ce responsable d'Ansar Dine à l'époque des faits avait agi sous la contrainte.

Ils ont aussi tenté de faire annuler un interrogatoire dans lequel il justifiait les punitions – notamment des coups de fouet – infligées à la population. Mais pour sa défense, il affirme que ses réponses auraient été extorquées sous la torture. Arrêté en avril 2017 par les soldats de Barkhane, il a affirmé avoir été ensuite torturé par les services de renseignements maliens. Des arguments que les juges n'ont pour l'instant pas retenus.

Pour rappel, entre début 2012 et janvier 2013, les différents groupes armés qui avaient fait main basse sur le Nord ont perpétré d'innombrables viols et violences sexuelles. Des crimes passés sous silence sous le double effet de l'impunité et des traumatismes profonds avec lesquels doivent désormais vivre les victimes. « Il y a eu énormément de crimes

sexuels commis par les groupes armés durant cette période. Bien plus que d'exécutions sommaires ou de destructions de mausolées », avait expliqué Florent Geel, Directeur Africain à la Fédération Internationale des Ligues des Droits de l'Homme (FIDH).

Dès 2012, des associations de défense des droits humains avaient recueilli de nombreux témoignages dans tout le septentrion malien : Kidal, Gao, Tombouctou, mais aussi Bourem, Goundam, Ansongo ou encore Hombori... À Tombouctou, le commissariat de la police islamique, dirigé par Al Hassan et installé dans une banque du centre-ville, a été le théâtre de violences régulières. Les femmes qui y étaient emmenées pour un motif ou un autre étaient souvent humiliées ou frappées par leurs geôliers.

Ce procès de Al-Hassan fait suite à celui de cet autre djihadiste malien, Ahmad Al Faqi Al Mahdi condamné, le 17 août 2017 à 9 ans de prison et à verser un euro symbolique à l'État malien et à l'UNESCO en réparation des préjudices causés par la destruction des mausolées de Tombouctou. Toutefois, c'est le « fonds au profit des victimes à la CPI » qui s'est chargé de déboursier cet argent aux victimes, le détenu ayant été reconnu comme « indigent » par la Cour. La Chambre a ordonné l'octroi de réparations pour trois catégories de préjudices : l'endommagement des bâtiments historiques et religieux attaqués, les pertes économiques indirectes et le préjudice moral. Né vers 1975, Ahmad Al Mahdi était membre d'Ansar Dine, un mouvement associé à AQMI, et collaborait étroitement avec les chefs de ces deux groupes armés dans le contexte des structures administratives et institutions mises en place par eux lors de l'occupation djihadiste du Nord du Mali. Jusqu'en septembre 2012, il était à la tête de la Hesbah (instance créée en avril 2012 pour promouvoir la vertu et prévenir le vice). Il était également associé aux travaux du tribunal islamique de Tombouctou et participait à l'exécution de ses décisions.

■ Yama DIALLO

Célébration du 3 mai 2022 : Discours du Président de la Maison de la Presse



Estimée membres de la forte délégation
de la HAC avec à sa tête le Ministre
Gaoussou DRABO

Madame la Représente du MCEMA

Madame la Représentante de l'UNESCO

Monsieur le Président du GPAC

Mesdames et Messieurs les Responsables
des Associations et Organisations
Professionnelles de la Presse

Mesdames et Messieurs, Honorables
Invités

Chers confrères,

La Maison de la Presse du Mali vous remercie

d'avoir effectué massivement le déplacement
pour célébrer la journée mondiale de la Liberté
de la Presse.

Habituellement, nous organisons une semaine
nationale de la Liberté de la Presse.

Cette année, à cause de la situation sociale
et économique précaire du pays, nous avons
opté pour un format de célébration simple très
significatif dans l'honneur et dans la dignité.

Chers confrères, nous célébrons cette journée
dans un contexte marqué par :

La disparition prolongée du journaliste Birama

TOURE depuis six ans, l'enlèvement et la dé-
tention forcée de Hamadoun NIALIBOULY de la
radio Dandé de Douentza depuis le 27 septem-
bre 2020, de Moussa Bana DICKO de la radio
Dandé Hairé de Boni, d'Olivier Dubois, journa-
liste français vivant au Mali, depuis dix ans
avec sa famille, enlevé le 8 avril 2021 ; il ya
un an jour pour jour.

Nous avons maintes fois attiré l'attention des
plus hautes autorités de notre pays sur leur
situation. L'occasion est aujourd'hui bonne de
le rappeler.

Chers confrères, nous célébrons cette journée
dans un contexte marqué par également par :
- la précarité sans précédent dans laquelle
est plongée la Presse malienne.

Cette précarité a comme conséquences la pa-
rution irrégulière des journaux, la diminution
des heures d'émissions des radios sinon leur
fermeture pure et simple, l'incertitude sur la
vie même des Télévisions confrontées aux
lourdes charges et à une concurrence déloyale
impitoyable ; une presse en ligne qui ne de-
mande que l'adoption de ses textes lui per-
mettant de nettoyer son espace.

Chers confrères,

Le thème choisit, en cette 31ème édition de la
journée mondiale de la liberté de la Presse
cadre parfaitement avec la réalité nationale.

Le monde actuel connaît une évolution rapide
dans le domaine des médias. Cette évolution
est rendue possible grâce au développement
spectaculaire des nouvelles technologies de
l'information, de la communication et le
triomphe des médias sociaux.

De nos jours, les médias classiques cherchent
à s'imposer dans ce monde nouveau en s'ap-
puyant sur les nouvelles opportunités de pro-
duction et de diffusion.

En effet, le développement des médias engen-
dre une évolution des libertés notamment la
liberté d'expression. Il pose également l'épi-
neuse question de l'indépendance, de l'impar-
tialité ; bref du professionnalisme des médias.
Au Mali, pays confronté à une situation poli-
tique, sécuritaire, institutionnelle précaire, le
rôle et la place des médias dans la résolution
de la crise semblent primordiaux.

Notre pays connaît un environnement média-
tique singulier. Après la révolution de mars
1991, des conditions très favorables sont
créées pour l'autorisation et l'exploitation des

médias.

Le pays s'est retrouvé rapidement avec un nombre important de parutions plus de 200 ; de radios de proximité près de 500, une quarantaine de chaînes de télévisions ; un nombre important de sites d'information.

À partir des années 2014, la Haute Autorité de la Communication (HAC) a vu le jour. Son défi premier était d'assainir le secteur des médias notamment celui des radios par la régularisation de leur situation administrative, le blocage des créations anarchiques et le suivi des contenus parfois scandaleux.

Avec la création de la HAC, la situation administrative des télévisions est clarifiée peu à peu. Des appels à candidature sont organisés dont la finalité était de régulariser les télévisions déjà opérationnelles et fonctionnant illégalement.

En réalité, la HAC n'a pas échappé à la soif de création d'organe dans un pays où le média est loin d'être une vraie entreprise.

Il reste beaucoup plus cet outil social, dont le rôle demeure la création d'une communauté se donnant des habitudes et des valeurs à préserver. Ces habitudes peuvent toucher tous les aspects de la vie.

S'agissant de cette institution la (HAC) dont le rôle est essentiel dans les Etats modernes, que ce soit dans l'attribution ou le retrait des autorisations d'établissement et d'exploitation des fréquences ou dans les processus électoraux ; l'intervention du chef de l'Etat est sollicitée pour rendre à notre HAC sa fierté et préserver les acquis inestimables qu'elle a pu obtenir en seulement quelques années d'existence.

La HAC demeure un précieux outil dans les Etats démocratiques modernes. Elle peut et doit éviter à nos gouvernants la prise de décisions hâtives, inutiles et néfastes pour l'image du pays.

Ces médias maliens sont aujourd'hui bousculés par l'ascension fulgurante des réseaux sociaux. Une dualité et une interpénétration s'imposent.

Aux médias classiques s'ajoutent un nombre indéterminé de sites d'information, de plateformes digitales et même de pages Face book largement suivis par des millions de personnes et qui occupent plusieurs milliers de personnes.

Face à la montée en force des nouveaux supports de diffusion, les médias classiques

s'adaptent et vont à la recherche de leurs auditeurs sur les réseaux sociaux.

De plus en plus, des médias classiques diffusent, publient les contenus des médias sociaux.

La digitalisation de la Presse offre de nombreux avantages comme :

- Accès des populations à une information plurielle

- Couverture d'une bonne partie du territoire national par les différents médias

- Possibilité de toucher une bonne partie du monde

- Interactivité entre celui qui informe et ceux qui reçoivent l'information

- Possibilité de voir des images, d'écouter les sons et d'apprécier l'importance de l'audience.

Outre les avantages cette digitalisation a des conséquences :

- Diffusion des fausses informations

- Perte du terrain par les professionnels au profit des acteurs des médias sociaux sans ligne éditoriale et déontologiques conséquente.

- Aggravation de la manipulation, de l'intolérance et de l'appel à la haine

- Confusion totale au sein de l'opinion sur le rôle et le statut du journaliste.

Force est de reconnaître que la question du professionnalisme, de l'indépendance, de la liberté, du respect de l'éthique et de la déontologie se pose avec gravité.

Chers confères,

Les défis pour l'émergence des médias viables, responsables, professionnels indépendants, libres et impartiaux au Mali sont nombreux.

Au Mali, le défi premier pour le développement des médias reste l'adaptation des textes aux réalités du monde actuel.

La Maison de la Presse et ses partenaires du Ministère de la Communication, de la HAC, du monde judiciaire et de la société civile ont fait des travaux de relecture des textes régissant les médias maliens.

En effet, plusieurs questions y sont abordées notamment :

- la redéfinition du statut de journaliste

- les projets de loi sur la Presse en ligne

- la dépenalisation des délits de Presse

- l'aide publique aux médias.

- la loi d'accès à l'information.

Aujourd'hui, du haut de cette tribune, nous invitons le gouvernement de Transition à faire le

choix d'une refondation réelle qui ne nécessite pas des discours et des slogans, des actions spectaculaires aux conséquences futures dangereuses mais des actes concrets, visibles, mesurables et appréciables.

Deux possibilités s'offrent au gouvernement : Continuer sa stratégie de l'indifférence, d'appauvrissement de la Presse au profit de supports éphémères ou s'engager dans l'adoption des nouveaux textes qui permettront de rendre notre société saine et épanouie.

La relecture des textes régissant les médias maliens initiée par la Maison de la Presse avec la collaboration des acteurs du monde judiciaire, de la société civile, du département de la Communication et de la Haute Autorité de la Communication est une réponse appropriée. Seule une réelle volonté politique permettra cette révolution indispensable dans le secteur des médias en particulier et de la société en général.

Parallèlement, la mobilisation générale des Hommes de médias est indispensable pour l'adoption des nouveaux textes.

En outre, la Presse malienne a aujourd'hui besoin d'un accompagnement de tous les partenaires pour la mise en œuvre de ses actions de plaidoyers, de renforcement de capacité des journalistes et de protection des journalistes. Au Mali, la Presse fut un des acteurs principaux de la naissance de démocratie. Cette presse malienne plurielle a connu un parcours contrasté.

Sous l'emprise du numérique cette Presse cherche à se reconstruire, à se développer et à s'épanouir dans un environnement social, politique, économique et sécuritaire précaire. Aujourd'hui, la Presse malienne a besoin de l'assistance de tous les défenseurs de la liberté et de la démocratie et des Droits de l'Homme.

Elle a besoin d'une réelle volonté politique historique par l'adoption des nouveaux textes, condition sine qua non, à la refondation nationale.

Pour terminer, je souhaite à chacun et chacune une bonne fête.

Puisse l'édition prochaine trouver, que les nouveaux textes régissant les médias maliens sont adoptés.

Je vous remercie de votre aimable attention

Bamako le 08 mai 2022

Embargo : Les BTP au ralenti

L'embargo imposé au Mali par la CEDEAO et l'UEMOA depuis le 9 janvier 2022 a touché de plein fouet plusieurs pans de l'économie du pays. Particulièrement concerné, le secteur des BTP souffre d'un ralentissement de ses activités. Des activités timides et beaucoup d'abandons de projets consécutifs à une flambée des prix sans précédent, notamment ceux de l'acier et du ciment. Et la difficulté aussi d'accéder à des matériaux de finition comme les carreaux et les vitres, par exemple, complique la situation des acteurs, qui s'adaptent en attendant des jours meilleurs.

Concernant l'acier, c'est une augmentation de plus de 20% qu'il faut noter. Pour le ciment, compte tenu de la diminution de la quantité produite, il « est devenu rare et son coût fait l'objet de beaucoup de spéculations », explique Jonathan Konaté, Architecte au Cabinet ATARU.

Le prix du ciment est inaccessible, étant passé de 95 000 à 125 000, voire 130 000, francs CFA. Quand au béton, le m³ est passé de 160 000 à presque 200 000 francs CFA. Toutes choses qui « peuvent décourager beaucoup de projets immobiliers », ajoute M. Konaté. Les prix des bâtiments ont pris l'ascenseur. Par exemple, ceux qui coûtaient 40 millions de francs CFA reviennent désormais à 60 voire 70 millions. Les conséquences sont qu'avec ces « hausses les gens ne parlent même plus de projets »,

se plaint l'architecte. Si ses confrères pouvaient se projeter en faisant des plans, l'occasion ne se présente plus, sans « engouement à se lancer dans la construction ».

Alternatives

Pour pallier ces difficultés, il faut « songer à adopter des matériaux de construction plus accessibles et plus durables », suggère-t-il. Mais pour ce faire, il faut des campagnes de sensibilisation des consommateurs afin de faire appel à de nouvelles solutions. L'architecte ne doit donc pas se limiter à une approche exclusivement tournée vers le béton et bien expliquer que cela est possible.

La construction de forages est une activité importante et saisonnière et un pan essentiel des BTP. Elle se passe généralement durant la sai-

son sèche, où elle est plus facile à exécuter. Une période qui a malheureusement coïncidé avec l'entrée en vigueur de l'embargo, multipliant les coûts. Pour Khalil Traoré, Directeur Général de MK Tuning, « un forage d'un million peut maintenant en coûter deux ».

« Les PVC 140 diamètre de 2,90m, qui coûtaient 21 000 francs CFA, valent maintenant 30 000 francs. Les panneaux solaires de 45 000 francs sont montés à 65 000 pour les anciens modèles, les nouveaux coûtant de 75 000 à 80 000 francs CFA. Quand aux fils et câbles, ils ont tous augmenté de 10 000 à 20 000 francs. Certains matériels ont même augmenté de 100 000 francs d'un coup. Au lieu de 5 à 6 forages par semaine, il n'y en a plus que 1 à 2 par mois. Pour continuer à avoir des clients, l'entreprise a dû réduire ses marges et bénéficier d'une commande dans la sous-région ». La plupart des travailleurs étant saisonniers et grâce à l'anticipation suite à la pandémie de Covid-19, elle a pu résister environ 2 mois. Mais cette situation, dont les acteurs attendent vivement la fin, a déjà créé « le chaos ».

Fatoumata Maguiraga
Source : Journal du Mali



L'École malienne sous l'ère démocratique : La qualité est sacrifiée sur l'autel de la quantité



Si l'une des priorités des régimes qui se sont succédés au pouvoir au Mali est et demeure la hausse du taux de scolarisation des enfants afin de garantir un bon avenir, de l'avènement de la démocratie à nos jours, cette vision a pris une autre dimension, celle d'accorder de l'importance à la quantité au détriment de la qualité. L'État, en libéralisant le secteur de l'Éducation, semble beaucoup plus se préoccuper du nombre d'enfants inscrits plutôt que de la qualité de l'enseignement donné. Le contenu des programmes ne serait pas sa préoccupation. Aujourd'hui le problème d'écoles privées se pose avec acuité, car peu d'elles répondent aux normes prescrites dans le cahier de charges. Les écoles privées poussent comme des champignons, mais rares sont celles qui respectent les principes pédagogiques. Pour éviter que les écoles privées deviennent des dépotoirs et que la qualité de l'enseignement soit mauvaise, il revient à l'État de s'impliquer dans le recrutement et dans la formation des enseignants pour que les écoles qu'elles soient publiques ou privées puissent bénéficier d'une bonne qualité de l'enseignement dispensé.

Pour rappel, la constitution malienne garantit à chaque citoyen les mêmes droits et les mêmes devoirs, donc l'enseignement doit être égal pour tous et la qualité doit être la même chose partout, qu'elle soit une école publique ou privée. Par ce temps de mondialisation et de globalisation où la compétition est très rude, n'est-il pas temps que nos dirigeants prennent en main l'avenir des enfants en leur offrant les meilleures formations pour que les produits de l'école malienne soient compétitifs ? L'avenir d'une nation dépend beaucoup plus de la qualité de ses ressources humaines que de la richesse de son sous-sol, car un pays riche en ressources minières, énergétiques, minérales, mais pauvre en ressources humaines de qualité est tout simplement un pays pauvre. Alors sachant bien cela l'État ne doit nullement déléguer son pouvoir de régulation et de veille à d'autres qui soit en abusent ou ne font pas correctement. C'est le cas de la plupart des promoteurs d'écoles, qui ont sacrifié les vertus pédagogiques sur l'autel du profit, de la finance. L'argent est leur seule motivation alors qu'ils doivent mettre en tête que l'école est sociale avant d'être lucrative.

Sinon comment comprendre que des promoteurs puissent aller recruter des jeunes qui ne sont ni sortants des centres de formation d'enseignants encore moins aptes à exercer ce noble métier. Cette pratique est monnaie courante et les autorités sont au courant, si elles ne sont pas complices. Pourquoi l'Etat n'exige-t-il pas aux promoteurs d'écoles privées de recruter des sortants des instituts de formation des maîtres ou des sortants d'autres écoles spécialisées dans la formation des enseignants ?

En définitive, Pour une bonne marche de l'éducation scolaire ou pour une bonne qualité de l'enseignement, pourquoi ne pas renforcer les structures de contrôle dans les écoles, qu'elles soient privées ou publiques. L'Etat doit renforcer les capacités opérations des structures classiques comme les académies, les directions nationales, les Centre d'Animation Pédagogique (CAP) et bien d'autres, pour veiller sur le bon fonctionnement de l'enseignement.

Napo / Source : L'ALTERNANCE



DIONA DIONA
PHOENIX
Pour un nouveau souffle de vie



SERVICE DE NETTOYAGE

(PROFESSIONNEL, FIABLE, EFFICACE)

Résidentiel & Commercial

Nos services

- ✓ Nettoyage basique (Balai, Serpillière)
- ✓ Nettoyage du sol en profondeur (Carreaux et joints de carreaux avec mono-brosse)
- ✓ Nettoyage en profondeur de l'établissement (Dessus et dessous de meubles, Plafonds, Ventilateurs, Vitres, Miroirs, Portes et fenêtres)
- ✓ Nettoyage et protection des meubles en cuir
- ✓ Lavage de tapis (Sur place et séchage en 6 heures maximum)
- ✓ Lavage de Meuble en tissus, en velours et en faux cuir (Fauteuils, Canapés et chaises)
- ✓ Lavage en profondeur des dalles externes

-25%
DE RÉDUCTION
SUR LE 1ER SERVICE RENDU

CONTACTS:

+223 76 39 51 50 - 76 39 73 65

CNT : Cinq projets de loi adoptés

Dans le cadre de leur session d'avril, les membres du Conseil National de Transition (CNT) étaient réunis, le jeudi 5 mai dernier dans la salle Bazoumana du CICB, pour délibérer sur des projets de lois. C'était sous la présidence du Colonel Malick Diaw, président de l'institution.

Ainsi parmi les projets de lois votées, il y a le nouveau Statut des fonctionnaires de police et la décision de porter le chômage technique de trois à six mois, afin de garantir l'emploi aux travailleurs de tous les secteurs

Le premier projet soumis aux membres du CNT était celui portant ratification de l'ordonnance n° 2021-016/PT-RM du 31 décembre 2021 portant modification de l'ordonnance n° 2018-015/P-RM du 15 mars 2018 portant statut des fonctionnaires de la Police nationale. Ce texte était défendu en l'absence du ministre de la Sécurité et de la Protection Civile par son collègue de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation, le Colonel Abdoulaye Maïga. Il ressort qu'avec ce nouveau statut des fonctionnaires de police, il s'agit d'améliorer leurs conditions de vie et de travail. Les modifications apportées visant la valorisation des formations professionnelles. S'y ajoutent la prise en compte des formations effectuées dans les écoles ou académies étrangères et le relèvement de l'âge d'admission à la retraite. Celui-ci passe de 62 à 65 ans pour les commissaires de police, de 59 à 62 ans pour les officiers de police et de 58 à 61 ans pour les sous-officiers de police. D'autres innovations concernent, entre autres, l'accompagnement des ayants-droits du fonctionnaire de police décédé qui se verront octroyer trois mois de salaire après le décès, la subdivision du grade de major en quatre échelons, l'intégration d'un troisième palier du grade de commissaire conformément au système LMD.

Le ministre de l'Administration Territoriale, et de la Décentralisation a estimé que ce texte est éminemment important pour deux raisons. Selon lui, le renforcement de la sécurité constitue le premier axe du Programme d'Ac-



tion Gouvernemental compte tenu des défis sécuritaires que traverse notre pays. Aussi, la police nationale constitue un acteur important de notre architecture sécuritaire. Et l'amélioration des conditions de vie et de travail des fonctionnaires de police est une préoccupation pour nos plus hautes autorités.

Le ministre Maïga, qui a promis que les recommandations faites par les membres du CNT seront prises en compte, a précisé que ce statut n'a rien à voir avec la militarisation de la police. Ce premier projet de loi a été adopté par 103 voix pour, 1 contre et 1 abstention.

Le second projet de loi concerne le sang humain et ses dérivés. C'est la ministre de la Santé et du Développement Social, Mme Diéminatou Sangaré, qui était à la barre pour défendre cette loi. Pour elle, ce projet va corriger une insuffisance juridique et réglementaire qui encadre les activités de la transfusion sanguine. Ces activités étaient régies par un arrêté vieux de 30 ans et une décision qui date de 29 ans.

Il s'agit, selon elle, de sécuriser davantage notre système de santé et de renforcer la mise en œuvre de la réforme en cours. « Nous avons besoin d'encadrer et de combler le vide juridique aujourd'hui dans le domaine de la transfusion sanguine et dans les activités du Centre national de transfusion sanguine », a insisté Mme Diéminatou Sangaré. Après les amendements, ce projet de loi a été adopté par 102 voix pour, 0 contre et 0 abstention.

Le troisième projet de loi portait sur la modification de l'ordonnance n°2019-011/P-RM du 27 mars 2019 portant création de l'Institut National de Santé Publique (INSP). Défendu par Mme le ministre de la Santé et du Développement Social, il ressort de ce texte que suivant l'ordonnance n°2019-011/P-RM du 27 mars

2019, l'INSP a été créé dans le but de rationaliser les services publics. Et cette ordonnance a abrogé les textes de création de l'Institut National de Recherche en Santé Publique (INRSP), de l'Agence Nationale pour la Sécurité Sanitaire des Aliments (ANSSA), du Centre de Recherche, d'Etudes et de Documentation pour la Survie de l'Enfant (CREDOS). Avant de fusionner ces structures et créer un nouvel établissement dénommé INSP. Il y a quelques mois, le Gouvernement a adopté un texte pour extraire le Centre pour le développement des vaccins au Mali (CVD-Mali) des structures fusionnées pour la création de l'INSP.

Dans le rapport de la Commission de la Santé, du Développement Social et de la Solidarité du CNT, il est aussi recommandé d'élaborer une loi portant création de l'ANSSA en tant qu'entité chargée de la réglementation de la sécurité sanitaire des aliments et d'une loi portant création de la médecine traditionnelle dans le souci de réglementer et de développer la recherche action. Ce projet de loi a été adopté par 103 voix pour, 0 contre et 3 abstentions.

Le quatrième projet de loi portait sur la modification de la loi n°92-020 du 23 septembre 1992 portant Code du travail en République du Mali. Ce texte était défendu par Mme Diawara Aoua Paule Diallo, ministre du Travail, de la Fonction Publique et du Dialogue Social. La durée du chômage technique dans l'article L35 du Code du travail est de 3 mois a-t-elle expliqué.

Le cinquième projet de loi concerne la fermeture de la mine d'or de Yatela.

Seydou Diamouténé
Source : 22 Septembre

Mali- France : Les actes forts d'une rupture !

Détérioration constante des relations entre Bamako et Paris sur fond d'échanges verbaux, retrait des forces françaises, affaire Wagner, rupture officielle des accords de défense avec Paris, suspension de RFI et France 24... Ce sont là, aujourd'hui, autant de faits et d'actes qui sont à la base de la détérioration des relations entre les autorités maliennes et l'Élysée. Retour sur certains événements de la tension entre les deux pays.



On assiste, depuis quelques mois, à une détérioration des relations entre la France et le Mali. Le dernier épisode de ce climat délétère entre les deux pays est l'annonce de la rupture officielle des accords de défense avec Paris. En effet, les autorités maliennes ont déclaré « dénoncer » les Accords de statut des forces (Status of Force Agreements, ou Sofa) fixant le cadre juridique de la présence au Mali des forces française Barkhane et européenne Takuba, ainsi que le traité de coopération en matière de défense conclu en 2014 entre le Mali et la France. Dans un communiqué lu à la télévision nationale, le lundi 2 mai, le porte-parole du gouvernement, le Colonel Abdoulaye Maïga, a

invoqué les « atteintes flagrantes » de la part de la France, engagée militairement dans le pays depuis 2013, à la souveraineté nationale. Il a cité, entre autres, « l'attitude unilatérale » de la France lorsqu'elle a suspendu en juin 2021 les opérations conjointes entre les forces françaises et maliennes, l'annonce en février 2022, « encore sans aucune consultation de la partie malienne », du retrait des forces Barkhane et Takuba, et les « multiples violations » de l'espace aérien par les appareils français malgré l'instauration par les autorités d'une zone d'interdiction aérienne au-dessus d'une vaste partie du territoire : « Eu égard à ces insuffisances graves ainsi qu'aux atteintes flagrantes à la souveraineté nationale du Mali, le

gouvernement de la République du Mali décide de dénoncer le traité de coopération en matière de défense du 16 juillet 2014 », a-t-il déclaré. Les autorités maliennes ont notifié cette dénonciation lundi après-midi aux autorités françaises et elle prendra effet six mois après cette notification.

« Informée, le 2 mai, de la décision unilatérale des autorités de transition maliennes de dénoncer ces accords, la France « considère cette décision injustifiée et conteste formellement toute violation du cadre juridique bilatéral qui serait imputable à la force Barkhane », a indiqué le porte-parole du Quai d'Orsay dans une déclaration...

En plus de l'affaire Wagner, toute cette agita-

tion des autorités françaises est intervenue au moment où les autorités maliennes avaient manifesté leur intention de procéder à une relecture de l'accord de défense entre les deux pays. A ce sujet, le Colonel Assimi Goïta, dans son discours à l'occasion de la fête de l'armée, le 20 janvier 2022, a été on peut le dire clair : « Par une analyse objective du contexte actuel et en tenant compte des intérêts vitaux de notre pays, nous avons demandé la relecture de certains accords de coopération militaire. Dans le même temps, de nouveaux accords ont été signés, toujours avec comme objectif essentiel, la sécurisation des Maliens et de leurs Biens ».

C'est ainsi qu'en fin décembre 2021, le Mali a officiellement demandé à la France la révision des Accords de défense qui lient les deux pays...

Ces Accords ont été signés à la suite du déclenchement de l'opération militaire française Serval, le 11 janvier 2013.

L'Accord de 2013 prévoyait de "concourir à une paix et une sécurité durables (...), notamment par la sécurisation des espaces frontaliers et la lutte contre le terrorisme". Il permet également l'accès au territoire malien, "y compris ses eaux territoriales et son espace aérien", avec le consentement préalable de l'État.

Prévu pour une durée de cinq ans, ce traité est reconduit de manière tacite. Il est néanmoins précisé que "les Parties peuvent, à tout moment et d'un commun accord, amender par écrit le présent traité", comme le demande aujourd'hui le Gouvernement.

RFI et France 24 : Sanctions contre les médias français

Avant la dénonciation de l'accord de défense, les relations entre les deux pays avaient été ébranlées par la suspension des médias français RFI et France 24. Et pour cause : Accusés de campagne pour propagande sur les FAMA, les autorités de la Transition ont annoncé leur décision de suspendre les médias français RFI et France 24 le 16 mars 2022. L'information avait été rendue publique par un communiqué du gouvernement. « Le gouvernement rejette catégoriquement ces fausses allégations contre les vaillantes FAMA et engage une procédure (...) pour suspendre jusqu'à nouvel ordre la diffusion de RFI (...) et France 24 », informe le communiqué signé du Colonel Abdoulaye Maïga, porte-parole du gouvernement.

Le gouvernement avait également « interdit à toutes les radios et télévisions nationales, ainsi qu'aux sites d'information et journaux maliens, la rediffusion et/ou la publication des émissions et articles de presse de RFI et de France 24 ».

Selon le gouvernement, RFI et France 24 participent à une campagne médiatique visant à déstabiliser la transition ; « la synchronisation de ce matraquage médiatique, le gouvernement en déduit une stratégie savamment préméditée visant à déstabiliser la transition, démoraliser le peuple malien et discréditer les vaillants FAMA ».

Aussi, poursuit le communiqué, « le gouvernement de la République du Mali réaffirme son soutien total, ainsi que celui du peuple à nos vaillants FAMA qui respectent les droits humains et agissent toujours avec professionnalisme dans la lutte contre le terrorisme. Il rappelle que tous les cas avérés de violation de droit de l'homme et du droit international humanitaire impliquant des éléments des forces de défense et de sécurité font systématiquement l'objet d'enquête impartiale et les auteurs sont toujours sanctionnés conformément à la législation nationale...», souligne le communiqué...

RFI et France 24, interdites de diffusion au Mali depuis le 17 mars, ont été définitivement suspendues dans le pays. Le groupe France Médias Monde a reçu, le mercredi 27 avril 2022, la notification de cette décision par la Haute autorité de la communication du Mali qu'elle "conteste avec force", entendant faire appel, indique son directeur de la communication Thomas Legrand.

La décision de sanctionner RFI et France 24 intervient alors que les autorités de la transition malienne a accusé, le mardi dernier, l'armée française d'"espionnage" et de "subversion" après la diffusion par l'état-major français de vidéos tournées par un drone à proximité d'une base du centre du Mali récemment restituée par la France.

Joël Meyer : L'expulsé de Bamako !

Autre acte dans cette tension entre les deux pays ? L'Ambassadeur de France au Mali, Joël Meyer, n'a eu que 72 petites heures pour faire ses valises et quitter le Mali. Cette décision du gouvernement malien a été notifiée au diplomate français le lundi 31 janvier 2022. Cette

même décision était consécutive aux propos tenus par le Ministre français des Affaires Etrangères, Jean-Yves Le Drian, le jeudi 27 janvier 2022. Dans une attaque verbale en règle et dont il est désormais coutumier, il avait, en effet, traité les Autorités maliennes d'« une junte illégitime », qui prend des « mesures irresponsables ».

En effet, après ces propos trop forts et très peu diplomatiques de Jean-Yves Le Drian, les Autorités de Bamako ont décidé d'expulser l'Ambassadeur de France, le lundi 31 janvier 2022. Dans un communiqué les autorités maliennes ont précisé : « Le gouvernement de la République du Mali informe l'opinion nationale et internationale que ce jour (...) l'Ambassadeur de France à Bamako, Joël Meyer, a été convoqué par le Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération Internationale [et] qu'il lui a été notifié la décision du Gouvernement qui l'invite à quitter le territoire malien dans un délai de soixante-douze heures. »

Dans ce même communiqué, le Gouvernement explique que l'expulsion de l'Ambassadeur de France au Mali, Joël Meyer, en poste à Bamako depuis octobre 2018, « fait suite aux propos hostiles et outragés du ministre français de l'Europe et des affaires étrangères tenus récemment, à la récurrence de tels propos par les autorités françaises à l'égard des autorités maliennes en dépit des protestations maintes fois élevées ».

« Ces déclarations tendent à remettre en cause et la légalité et la légitimité des autorités auprès desquelles l'ambassadeur de France est accrédité (...) Vous ne pouvez pas être accrédité auprès d'autorités que vous-mêmes vous ne reconnaissez pas », a déclaré, de son côté, dans la soirée du lundi 31 janvier 2022, le ministre des Affaires Etrangères, Abdoulaye Diop, lors d'une intervention sur l'ORTM.

Le ministre Diop avait prévenu le vendredi 28 janvier 2022 que notre pays n'excluait « rien » dans ses relations avec la France.

Pour rappel, l'ambassadeur Joël Meyer avait déjà été convoqué le mardi 5 octobre 2021, au Département des Affaires Etrangères à Kouloba. Cette convocation du diplomate français faisait suite aux propos discourtois du Président Emmanuel Macron à l'égard des Autorités de la Transition. Le Chef de la Diplomatie malienne avait exprimé le mécontentement des Autorités maliennes suite à ses "propos ina-

micaux et désobligeants” tenus par Emmanuel Macron. Aussi, Abdoulaye Diop avait invité” les Autorités françaises à la retenue, en évitant des jugements de valeur ». Le ministre Diop avait exprimé une “vive protestation contre ces propos regrettables”.

En outre, le ministre des Affaires Etrangères avait appelé la France à “se concentrer sur l’essentiel, notamment la lutte contre le terrorisme au Sahel”.

Série de désaccords

La tension entre les deux pays n’a cessé de se dégrader depuis la déclaration du ministre français des Affaires Etrangères, Jean-Yves Le Drian. Il avait dénoncé, le jeudi 27 janvier 2022, la décision des Autorités de la Transition malienne d’expulser le contingent danois de Takuba : « une junte » « illégitime », qui prend des « mesures irresponsables ». « Elle porte l’entière responsabilité du retrait des forces danoises et s’isole davantage encore de ses partenaires internationaux ».

Ces propos trop forts et très peu diplomatiques de Jean-Yves Le Drian ont été fermement condamnés par son homologue malien, Abdoulaye Diop : « Ce sont des propos emprunts de mépris. Ce sont des propos que je condamne qui sont inacceptables. Et je crois que les insultes ne sont pas une preuve de grandeur. Nous sommes disposés à discuter avec la France ou d’autres sur des questions de substances. Il ne s’agit pas de questions irresponsables. Ce que nous essayons de faire, c’est de défendre les intérêts de notre pays. Toute présence étrangère au niveau du Mali doit répondre aux règles maliennes, doit aussi aller dans le sens des intérêts supérieurs du Mali, surtout pour la présence des forces étrangères».

Autre réplique du gouvernement malienne, c’est celle intervenue, le mercredi 26 janvier 2022, par la voix du Colonel Abdoulaye Maïga, ministre de l’Administration Territoriale et porte-parole du Gouvernement, à l’encontre de la ministre des Armées, Mme Florence Parly, et de la France qui accusaient les Autorités de la Transition, mardi 25 janvier 2022, de multiplier « les provocations ». Le ministre porte-parole du Gouvernement a pointé du doigt la France qui cherche à diviser les Maliens, « d’instrumentaliser » les organisations sous-régionales et de conserver ses « réflexes coloniaux ». « Nous invitons également Mme

Parly à plus de retenue et également à respecter le principe élémentaire de non-ingérence dans les affaires intérieures d’un État », a déclaré le Colonel Maïga. « Nous l’invitons également, c’est un conseil, à faire sienne cette phrase d’Alfred de Vigny sur la grandeur du silence », a-t-il ajouté.

« Lorsqu’on tente désespérément d’isoler le Mali en instrumentalisant les organisations sous-régionales, on se demande enfin qui est dans la provocation », a-t-il déclaré, en évoquant les sanctions de la CEDEAO.

Affaire Wagner : agitation à Paris

Il faut remonter au mois septembre 2021 pour mieux cerner cette tension entre notre pays et la France. En ce moment, c’est l’agence de presse Reuters qui a annoncé, le 13 septembre 2021, l’arrivée dans notre pays du groupe Wagner pour combler le vide laissé par le retrait des militaires français de l’opération Barkhane. Quelques jours après, le Premier ministre, Choguel Kokalla Maïga, prononce un discours fort remarqué à la tribune des Nations-Unies, le 25 septembre 2021. En effet, il a assimilé le retrait de l’opération Barkhane à «un abandon du Mali en plein vol ».

Aussi, le Chef du Gouvernement a déclaré qu’en dépit du soutien international dont il bénéficie, « de mars 2012 à ce 25 septembre 2021 où je m’adresse à vous du haut de cette auguste tribune, la situation de mon pays ne s’est guère améliorée ». L’extension de la menace djihadiste bien au-delà du Nord du Mali et les violences intercommunautaires qui s’y sont greffées ne peuvent que confirmer ce constat d’échec.

Le PM avait déploré la transformation de l’opération Barkhane annoncée par le Président français, Emmanuel Macron, décidée sans consultation ni concertation avec nos Autorités, la nouvelle situation née de la fin de l’opération Barkhane plaçant le Mali devant le fait accompli, « nous conduit à explorer les voies et moyens pour mieux assurer la sécurité de nos populations de manière autonome avec d’autres partenaires », a-t-il déclaré. Ces propos de Choguel K. Maïga ont provoqué l’ire de Paris.

Ainsi, la colère du gouvernement français s’est exprimée par la voix de la ministre des Armées, Mme Florence Parly. « Il n’y a pas de désengagement français, je tiens à commencer par rétablir des contre-vérités (...). Quand on a 5000 soldats et qu’on se désengage de trois

emprises et qu’on a l’intention d’en laisser encore plusieurs milliers, lorsqu’on déploie au Sahel des blindés dernier cri (...), ce n’est pas l’attitude normale d’un pays qui a l’intention de s’en aller», a affirmé Mme Parly. Après elle, c’est le président Emmanuel Macron qui avait réagi au discours de Choguel K Maïga. Sans aucune retenue, le président français avait qualifié de « honte » les propos du PM malien. Dans sa lancée, Macron dira qu’il a été choqué par les propos du chef du gouvernement de la Transition. En outre, le chef de l’Etat français a estimé que les propos (tenus par Choguel) sont « inacceptables ». « C’est une honte et ça déshonore de ce qui n’est même pas un gouvernement issu de deux coups d’Etat », a déclaré le président français. Selon lui, la France s’est engagée à lutter contre le terrorisme et pour la sécurité au Mali. Et si elle est au Mali c’est « parce que l’Etat malien l’a demandé. Et sans la France, le Mali serait entre les mains des djihadistes », a-t-il martelé.

Au fil des jours, le Président Macron multiplie des déclarations acerbes à l’endroit du Mali et des autorités de la Transition qualifiées de putschistes par certains responsables français. Ainsi, il déclare, entre autres, sur les antennes de Rfi que « l’Armée française n’a pas à se substituer au « non travail », si je puis dire, de l’Etat malien ». Soulignant « qu’on ne peut pas demander à nos soldats de remplacer ce qui est le travail de votre Etat ». Une sortie que les Autorités de la Transition n’ont pas digérée. C’est pour toutes ces raisons que le ministre Abdoulaye Diop avait convoqué l’Ambassadeur de France au Mali, le mardi 5 octobre 2021, au Département des Affaires étrangères à Kouloba. Le Chef de la Diplomatie malienne, après avoir exprimé le mécontentement des Autorités maliennes suite aux “propos inamicaux et désobligeants” tenus par Emmanuel Macron, a invité “les Autorités françaises à la retenue, en évitant des jugements de valeur ». En outre, le ministre Diop a exprimé une “vive protestation contre ces propos regrettables”. Enfin, le ministre des Affaires Étrangères appelait la France à “se concentrer sur l’essentiel, notamment la lutte contre le terrorisme au Sahel”, indique un communiqué du département AE.

Mohamed Sylla

Source : L’Aube

Fait divers : Rififi à Béréli commune de Koporopen

A suite d'une mésentente entre deux personnes devant la mosquée de Béréli, Commune de Koporopen, ayant occasionné des coups et blessures, le juge d'instruction à compétence étendue de Koro, M. Traoré s'autosaisit du dossier. Une situation interprétée différemment qui fait couler beaucoup d'encre et de salives. Chaque partie tente de tirer le drap sur soi. Dans le souci constant de livrer la bonne information à ses lecteurs, le Journal Malikilé a mené une enquête. Les faits !



Selon une source locale, le vendredi 29 avril 2022, des hommes armés plus un chauffeur dans un véhicule ont irruption dans le village de Béréli. Ils se disaient en mission pour interpellier un individu mis en cause mais compte tenu de la détérioration de la sécurité dans la localité, des jeunes se sont interposés. Les interpellateurs étaient des agents déguisés en civil qui ont failli se faire lyncher. Face à la détermination d'une foule déchainée, le chef de village aurait demandé aux agents des forces de l'ordre de vider les lieux avant que l'irréparable ne se produise. Selon les contestateurs à l'arrestation du mis en cause, dans les conditions normales quand il y a un différend entre les populations les gardes doivent porter obligatoirement leur tenue militaire pour éviter toute confusion. Car, disent-ils, le cercle de Koro étant infesté de bandits de toute sorte, il serait difficile à croire quelqu'un sur parole.

Selon les indiscretions, cette histoire tire sa source d'une bagarre entre deux personnes à la sortie de la mosquée de Béréli. La même source raconte qu'une convocation avait été adressée au supposé coupable par le juge d'instruction à compétence étendue de Koro.

Malheureusement, il semblerait que le coupable n'a pas reçu ladite convocation. Ayant senti que la situation prenait une autre dimension, le directeur d'école de Béréli, Moïse Guindo et le président de la jeunesse Souleymane Doumbo, ont été désignés par le chef de village Hassana Guindo, pour se renseigner auprès de la gendarmerie de Koro. A leur surprise les émissaires ont fait l'objet d'une incarcération à la gendarmerie de Koro. Suite à l'arrestation du directeur d'école de Béréli, les enseignants de la localité n'ayant pas compris le fond du dossier ont exprimé leur désarroi en observant une cessation de travail de quelques jours. Selon eux, l'arrestation de ces personnes risquerait de créer un affrontement entre les habitants de la localité. Car, soutiennent-ils, un antécédent existe et il ne faut pas réveiller le chat qui dort.

Joint par la rédaction du journal Malikilé, le juge de paix à compétence étendue de Koro, M. Traoré, a livré sa version des faits. Selon lui, il s'agit de coups et blessures volontaires et de rébellion. 10 jours avant la fête, il y a un monsieur qui avait cessé de prier à la mosquée de Béréli, et c'est l'imam qui a l'invité à venir d'accomplir son devoir religieux dans le lieu

de culte comme les autres fidèles. Lorsqu'il est venu après la prière, en sortant de la mosquée, il fut violemment agressé par un individu au niveau de la tête. Il a failli même perdre la vie. « Face à la gravité de l'acte, nous avons envoyé une convocation pour qu'il puisse répondre de ses actes devant les autorités compétentes en la matière. Il a refusé d'obtempérer. Nous avons envoyé des agents de la Garde nationale pour le chercher, il a pris la fuite. Ces agents se sont présentés au chef de village, ce dernier a clairement dit qu'il n'est pas chez lui. Finalement, il y a eu un attroupement de certaines personnes instrumentalisées. Le véhicule des agents en mission a été endommagé. Je leur ai demandé de retourner sans incident. Après leur départ, des individus sont partis également agressés celui qui a montré la famille du mis en cause. Ils ont agressé 5 autres personnes qui sont été grièvement blessées. L'autre partie aussi voulait se venger. Ils ont même fait appel à des parents qui sont sur la falaise. Je leur ai demandé de laisser que je vais demander du renfort. Ils ont même empêché les blessés de se faire évacuer pour recevoir des soins médicaux. Finalement lorsqu'ils ont appris qu'une mission doit se rendre sur le lieu, ils ont envoyé le directeur de l'école et un autre jeune pour porter plainte contre les agents de la garde soit disant qu'ils ont des parents hauts placés. Je ne vais pas rentrer dans le fond du dossier puisque j'ai ouvert une information judiciaire », a-t-il expliqué.

Selon le juge de paix à compétence étendue de Koro, tout est rentré dans l'ordre puisque la population a compris la situation. La procédure suit son cours et d'autres actes seront posés dans les heures à venir. Il est important de préciser que la situation n'a rien à voir avec l'école. Certains avaient tenté de mobiliser les enseignants pour les faire croire qu'un des leurs a été arrêté. « Pour calmer les ardeurs des uns et des autres, j'ai donné des explications claires et précises au directeur du centre d'animation pédagogique de Koro et au directeur de l'académie d'enseignement de Douentza. C'est le directeur d'école qui est le cerveau de cette rébellion. J'ai reçu les syndicalistes de Koro qui ont également à leur tour compris », a-t-il martelé.

Affaire à suivre

■ Ibrahim SANOGO

« Sauvons notre environnement » : S.O.S pour les collecteurs naturels de Bamako

Très bientôt, la saison des pluies va s'installer. Durant au moins deux mois, les locataires des constructions illicites installés dans les servitudes et dans les lits des collecteurs du district de Bamako vivront avec la peur au ventre face à la menace d'éventuelles inondations, avec son lot de morts et de dégâts matériels colossaux. La tragédie survenue en 2013 a laissé des souvenirs douloureux et des séquelles graves qui interpellent tous.



Chaque année, malgré des centaines de millions de nos francs injectés par la mairie du district et l'Etat dans les opérations de curage des caniveaux, la situation demeure alarmante. Dans l'indifférence des autorités et avec la bénédiction de l'incivisme, Bamako croule sous les déchets d'ordures. Sous l'emprise de la boue et des déchets plastiques, la plupart des collecteurs de la capitale sont devenus méconnaissables et ont tendance à disparaître dans les habitations. Ces 9 collecteurs sont aux abois, faute d'aménagement. Le hic est que le phénomène va de mal en pis. Or, il y va de la santé des populations. Il faut rappeler que le 10 avril 2021, Dionké Diarra, alors ministre des Affaires foncières, de l'Urbanisme et de l'Habitat, et son collègue de l'Environnement, de l'Assainissement et du Développement durable, Mme Bernadette Keïta, ont visité les collecteurs naturels du district de Bamako. Il s'agit notamment du Woyowayanko en Commune IV, du Tinkolé en Commune I, du Koumako à Misabougou, en Commune VI. Cette tournée s'inscrivait dans le cadre de la réalisation du projet de drainage des eaux pluviales de Ba-

mako. Ce projet est financé par l'organisme allemand KfW et l'Etat malien pour un montant global de 13 milliards 120 millions de FCFA, et concerne l'aménagement du marigot Tinkolé sur une longueur de 4 kilomètres 100 mètres et du collecteur Woyowayanko, dont l'intervention se fera sur 3 kilomètres 500 mètres. Aujourd'hui, le projet est bloqué. Et pour cause, le bailleur allemand pose la condition d'accélérer le processus d'indemnisation des populations affectées par le projet (PAP). La réalisation de ce projet devra permettre de réduire les inondations, avec son lot de pertes en vies humaines et de dégâts matériels incalculables. De nos jours, à certains endroits, les collecteurs ont même disparu à cause de l'emprise des déchets d'ordures et des constructions anarchiques. Et pourtant, les études techniques avant-projet sommaire (APS) et avant-projet détaillé (APD) sont terminées et ont été validées depuis le 18 août 2018. Aussi, les rapports d'études d'impact environnemental et social (EIES), du Plan de gestion environnementale et sociale (PGES) et du Plan d'action de réinstallation (PAR) ont été validés par le comité interministériel le 18

août 2018. Choqué par les réalités du terrain, le ministre Dionké Diarra avait dénoncé la bureaucratie et l'insouciance qui ont amené les gens à abandonner le projet après l'aménagement du Diafaranako. L'Etat étant une continuité, un an après, la situation demeure alarmante et préoccupante. Toute chose qui donne l'impression de l'impuissance et l'incapacité des autorités à apporter une solution urgente pour débarrasser Bamako de ces ordures. En réalité, il ne s'agit pas de se limiter à inviter la population à s'investir pour assainir l'environnement et de comprendre que tout ce qui se fait, c'est dans leur bien, mais c'est plutôt, c'est de gagner le pari de la lutte contre l'impunité dans le secteur. Au-delà des promesses et des discours politiques, c'est un véritable challenge. Il urge de prendre cette affaire de déchets à bras-le-corps, car il y va du bien-être de la population et du développement humain durable.

Présentée par Jean Goïta
Source : La Lettre du Peuple

Affaire Porta potty : Une interpellation pour l'Afrique !

Depuis quelques jours, circule sur les réseaux sociaux une assez inquiétante information. Il est question de pratiques scatologiques, de prostitution et d'argent, en terre de Dubaï. On aura reconnu, la non moins sensationnelle affaire dite Dubaï Porta Potty. Selon plusieurs médias, en effet, il existe tout un réseau de proxénètes dont l'activité consiste à mettre des femmes, notamment africaines, à la disposition d'opulents hommes du Moyen-Orient. Contre espèces sonnantes et trébuchantes, celles-ci accepteraient entre autres de recevoir en pleine bouche et sur leurs corps des matières fécales de leurs « clients ».

Comme il fallait s'y attendre, l'affaire porta Potty a suscité beaucoup de commentaires, allant du sarcasme à la déploration. Il n'est que d'ouvrir les réseaux sociaux, pour visualiser les vidéos comiques et les dénonciations sur le sujet. Sans dénier le droit à l'humour, l'affaire porta potty est symptomatique d'une crise multidimensionnelle chez les africaines en particulier.

Crise économique, d'abord. Car, la pauvreté et l'absence de perspectives expliquent souvent (sans justifier), une telle banalisation de la dignité humaine. La dignité féminine, en l'occurrence. Aujourd'hui encore, dans certains pays africains, les diplômés ne suffisent plus à être embauchés. Les filles, en particulier, sont obligées de « se donner » pour espérer un recrutement. Avec, à la clé, des menaces de divulgation, en cas de révolte. Ce climat délétère oriente certaines vers d'autres perspectives, y compris la prostitution internationale. D'où par exemple des scandales, comme la consommation de déchets humains moyennant rémunération. Avec l'illusion de la confidentialité : « ce qui se passe à Dubaï reste à Dubaï » dit-on ironiquement. Il est temps que soient instituées des lois fortes et des mesures de contrôle efficaces, contre toutes les formes d'asservissement des femmes, de conditionnement de leur recrutement par la prostitution.

Crise morale, ensuite. Outre le manque de perspectives, l'amour du gain facile explique

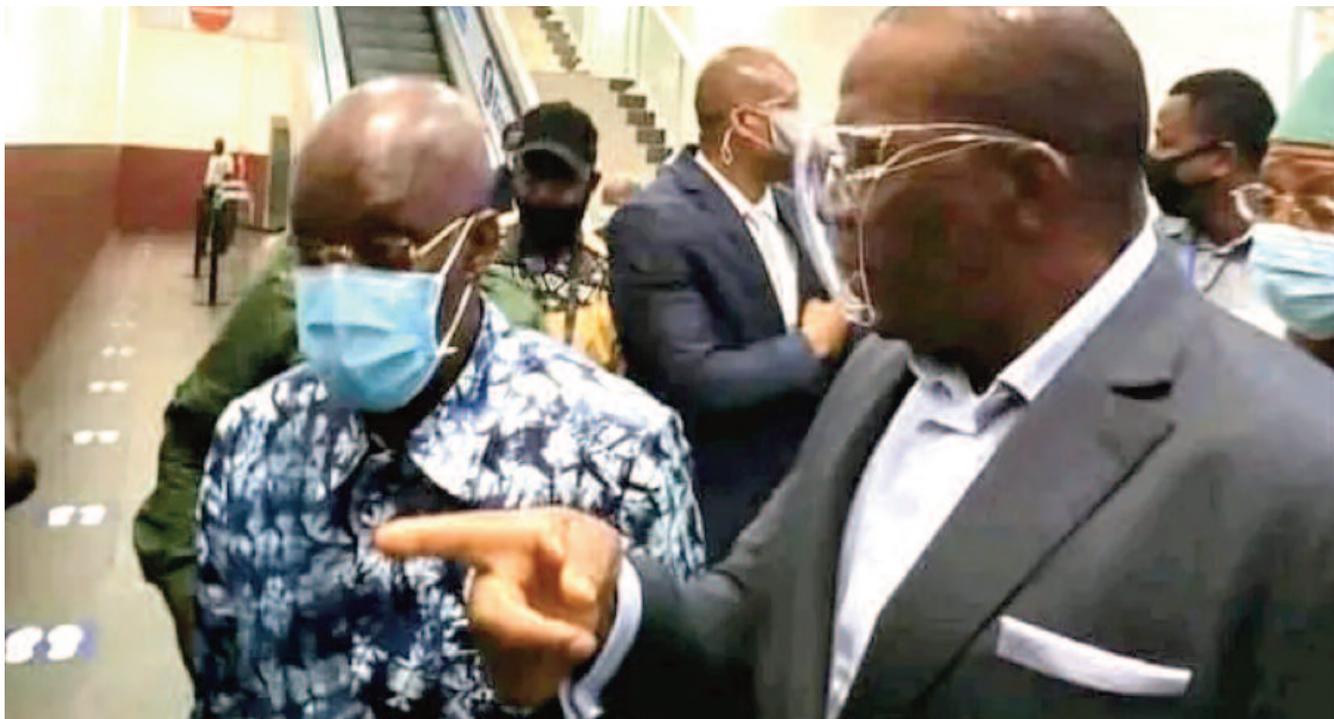
aussi l'affaire porta potty. Que de filles - désireuses de parvenir à tout prix, de ressembler aux influenceuses etc - choisissent la voie la plus facile. A ce sujet, il sied pour les États africains de discipliner les influenceurs sur les réseaux sociaux. De s'assurer de la licéité et de la propriété des biens qu'ils exhibent et qui leur servent d'appât. Il importe aussi que soient poursuivis les efforts de scolarisation de la jeune fille et la diffusion des valeurs morales proprement africaines. Ici, comme ailleurs, les références culturelles ont un rôle à jouer.

Pour l'heure, une enquête internationale - au besoin exigée par l'Union africaine - serait bienvenue pour faire la lumière et situer les responsabilités dans le scandale Porta potty. Car, là où la femme noire est chosifiée, l'Afrique entière est humiliée. C'est une évidence. Autrefois, le continent noir servait de dépotoir aux déchets toxiques venus d'ailleurs. Dieu sait à quel point, il en a souffert. Aujourd'hui, les bouches des africaines deviennent des latrines d'hommes d'autres continents. Quand cessera l'humiliation de l'Afrique ? A quand le respect de l'humanité noire ? Que faire pour que nos dirigeants nous défendent suffisamment ?

Malik Wogo



Guinée : Les anciens dignitaires et l'argent



20 milliards de nos francs pour une liberté provisoire à accorder à l'ancien gouverneur de la Banque Centrale de la République de Guinée, Lounceny Nabé. 2 milliards de francs guinéens. C'est le montant qu'aurait déboursé l'ex ministre du Budget, Ismaël Dioubaté, pour être mis en liberté provisoire. Djenabou Nabaya disparaît avec 200 milliards de francs guinéens tirés des caisses de l'Etat pour aller se la couler douce à Dubaï. Un certain Almamy Condé, chef de division au Trésor Public, « gardien du temple du blanchiment d'argent », au service des anciens dignitaires, passe la frontière à Kouroumalé, pour se retrouver à Bamako, sous les regards impuissants des forces de sécurité.... Les anciens hauts cadres auteurs de crimes financiers sont caressés et choyés, voire même vénérés à la Maison Centrale comme des anges. Ces « criminels » des nouveaux temps, jouissent de leur argent et du repos « mérité » sous le fromage, dans l'enceinte de la prison comme de vaillants guerriers après une série de victoires au front. Ah le « Dieu » argent !

Le Philosophe allemand, Karl Marx avait vraiment raison quand il écrit dans « Manuscrits » en 1884 : « Ce que je peux m'approprier grâce à l'argent, ce que je peux payer, autrement dit ce que l'argent peut acheter, je le suis moi-

même, moi le possesseur de l'argent. Les qualités de l'argent sont mes qualités et mes forces essentielles en tant que possesseur de l'argent. Ce que je suis et ce que je puis, ce n'est nullement mon individualité qui en décide. Je suis laid, mais je puis m'acheter la femme la plus belle. Je ne suis pas laid, car l'effet de la laideur, sa force repoussante est annulée par l'argent. Personnellement je suis paralytique, mais l'argent me procure vingt-quatre pattes; je ne suis donc pas paralytique. Je suis méchant, malhonnête, dépourvu de scrupules, sans esprit, mais l'argent est vénéré, aussi le suis-je de même, moi, son possesseur. L'argent est le bien suprême, donc son possesseur est bon. (...) Je n'ai pas d'esprit, mais l'argent étant l'esprit réel de toute chose, comment son possesseur manquerait-il d'esprit ? Il peut en outre s'acheter les gens d'esprit, et celui qui est le maître des gens d'esprit n'est-il pas plus spirituel que l'homme d'esprit ? Moi qui puisse avoir, grâce à l'argent, tout ce que désire un cœur humain, ne suis-je pas en possession de toutes les facultés humaines ? Mon argent ne transforme-t-il pas toutes mes impuissances en leur contraire ? ». Cette ironie de Marx signifie que : « L'argent est le bien suprême, donc son possesseur est bon. (...) Je n'ai pas d'esprit, mais l'argent étant

l'esprit réel de toute chose, comment son possesseur manquerait-il d'esprit ? Il peut en outre s'acheter les gens d'esprit, et celui qui est le maître des gens d'esprit n'est-il pas plus spirituel que l'homme d'esprit ? Moi qui puis avoir, grâce à l'argent, tout ce que désire un cœur humain, ne suis-je pas en possession de toutes les facultés humaines ? Mon argent ne transforme-t-il pas toutes mes impuissances en leur contraire ? » De tels sentiments peuvent envahir notre cœur mais surtout ils peuvent brouiller nos jugements : cet homme est riche donc il est bon. Les IbamaKassory, les Mohamed Diané, les Lounceny Nabé, les Oyé Guilavogui et compagnie sont riches, donc ils sont bons. Ils méritent un traitement digne de nom. La valeur des personnes n'est-elle pas identifiée à leur fortune ?

Ceux qui nous dirigeaient y a de cela huit mois, étaient attachés à l'argent. C'était leur souffle. Ils nous manipulaient et continuent à nous manipuler même du fond de leurs cellules avec l'argent du peuple. Tout comme ils le faisaient pour avoir nos voix afin de se maintenir au sommet et après couper le pont avec nous. Karl Marx notait ironiquement « mon prochain, c'est l'argent...Ce veau d'or nous coupe du monde, de ceux qui sont différents de nous et en particulier des pauvres ». D'ailleurs com-

ment pouvaient-ils nous servir loyalement?

Evidemment comme l'affirme Jésus : « Nul serviteur ne peut servir deux maîtres. Car, ou il haïra l'un et aimera l'autre; ou il s'attachera à l'un et méprisera l'autre. Vous ne pouvez servir Dieu et Mammon » Et à Monseigneur français, Pierre Debergé de commenter cette parole du Christ : « La logique de Dieu est de dépossession, de confiance et de fraternité. La logique de l'argent est d'appropriation et d'insatisfaction. Il y a deux manières de penser son rapport à l'argent. La première est d'accumuler pour soi. L'autre, est de s'enrichir auprès de Dieu, c'est-à-dire de prendre l'argent pour ce qu'il est : un instrument au service de son épanouissement. Un épanouissement qui ne fait pas l'impasse sur le souci des autres »

On peut également évoquer l'utilisation pervertie de l'argent pour la corruption, qui individuellement pervertit les âmes et collectivement ruine la confiance indispensable à la construction de la société. L'attachement à l'argent fait oublier la valeur des réalités non-monetisables. Pourtant, comme l'écrivait un poète : « chacun peut s'acheter de la nourriture, mais pas l'appétit ; des médicaments, mais pas la santé ; des lits moelleux, mais pas le sommeil ; des connaissances, mais pas l'intelligence ; un statut social, mais pas la bonté ; des choses qui brillent, mais pas le bien-être ; des amusements, mais pas la joie ; des camarades, mais pas l'amitié ; des serveurs, mais pas la loyauté ; des cheveux gris mais pas l'honneur ; des jours tranquilles mais pas la paix. L'écorce de toute chose peut s'obtenir avec de l'argent. Mais le cœur lui n'est pas à vendre »

C'est vrai. Deux des hauts cadres épinglés pour l'enrichissement illicite et de détournement de deniers publics, veulent leur liberté (provisoire) en déboursant des milliards de francs. Même en prison ils continuent d'user du pouvoir de l'argent. Les plus chanceux, fuient le pays à l'aide des espèces sonnantes et trébuchantes. L'argent est au cœur de leur vie

Source : GuinéeNews

Législatives 2022 au Sénégal : Aminata Touré, choisie tête de liste nationale de la coalition BBY



Ca bouge dans les rangs de la coalition de la majorité présidentielle Benno Bokk Yakaar. Après avoir été choisie pour piloter la collecte du parrainage, Aminata Touré est ensuite désignée tête de liste nationale de la coalition présidentielle en perspective des élections législatives du Juillet 2022. Au moment où certaines forces politiques en lice pour ces élections législatives n'ont pas

encore donné leurs têtes de liste, Benno Bokk Yakaar a, elle, validé Aminata Touré pour diriger la liste nationale.

À noter qu'à l'heure actuelle, plusieurs partis et coalitions sont à la direction générale des élections pour la clôture du dépôt des listes de candidatures.

Source : DakarActu.com



Football au Mali : L'ex-international Éric Sékou Chelle est le nouveau sélectionneur des Aigles

Fin du suspense. Quelques semaines après le limogeage de Mohamed Magassouba et tout son staff, on connaît désormais l'identité de son remplaçant. Il s'agit de l'ancien défenseur et international malien, Éric Sékou Chelle. Il a été nommé le vendredi 06 mai dernier par la Fédération Malienne de Football et a pour mission de qualifier les Aigles à la prochaine coupe d'Afrique des nations qui se jouera en Côte d'Ivoire en 2023.

L'ancien défenseur et international malien Éric Sékou Chelle est le nouveau sélectionneur des Aigles du Mali. Il remplace à ce poste Mohamed Magassouba limogé le 1er avril avec tout son staff. Cette nomination fait suite à un appel à candidature lancé il y a trois par la Fédération malienne de football. Au départ 57 candidats ont été recensés par lesquels l'instance dirigeante du football malien a choisie trois noms dont celui l'ancien international malien, Éric Sékou Chelle, qui vient d'être l'heureux gagnant.

Rappelons qu'outre la qualification du Mali à la phase finale de la CAN 2023, le nouvel entraîneur des Aigles, Éric Sékou Chelle a aussi pour mission durant ses trois années de qualifier le Mali à la Coupe d'Afrique des nations de 2025 à laquelle, il doit atteindre au minimum la finale. Il est aussi appelé à qualifier les Aigles pour la coupe du monde 2026 et atteindre les 1/8èmes de finale entre autres.

Notons que la non qualification des aigles pour la coupe du monde Qatar 2022 et leurs éliminations aux huitièmes de finales de la der-

nière coupe d'Afrique des nations au Cameroun ont été la principale cause du limogeage de son prédécesseur, le technicien malien Mohamed Magassouba et de tout son staff. Les maliens ont jugé durant les cinq longues années qu'il a passé à la tête de la sélection nationale du Mali, que lui et son staff n'ont pu apporter des résultats satisfaisants.

Ibrahim Djitteye
Source : LE PAYS



Bélier (21 mars - 19 avril)

Votre manque de concentration est bien visible au travail et vous handicape. Votre esprit part un peu dans tous les sens, et ça pénalise votre bon fonctionnement habituel. Faites votre maximum, et ne cherchez pas l'excès de zèle aujourd'hui !

Votre rigueur du moment vous permet de réaliser des transactions financières efficaces. De plus, vous êtes doté d'une grande ambition, et vous récoltez les fruits de votre travail acharné. Attention tout de même à bien contrôler vos dépenses.



Taureau (20 avril - 19 mai)

Un projet professionnel qui prend du retard, et vous voilà en train de vous affoler. Pas de panique, les astres vous envoient au plus vite du renfort, cependant, il faut attendre encore, peu à peu, votre situation retrouve son équilibre.

Si l'on vous propose de gagner plus d'argent, très bizarrement vous êtes suspicieux. Vous trouvez que c'est trop beau pour être vrai, pourtant l'offre est sérieuse. Vous préférez prendre votre temps pour donner une réponse. Ne tardez pas trop.



Gémeaux (20 mai - 21 juin)

En ce début de semaine, vous serez le joker de service de votre employeur. Eh oui, ami Gémeaux, vous serez utilisé à toutes les sauces possibles et inimaginables. Fidèle à vos habitudes, vous n'allez pas vous formaliser. Vos tâches ne seront pas monotones.

Fin gestionnaire, vous commencerez à faire une cagnotte pour les prochaines vacances d'été. Ainsi, la pilule de la restriction sera moins dure à avaler... Bien entendu, vous demanderez à votre conjoint de ne pas piocher dedans, sinon à quoi bon !



Cancer (21 juin - 21 juillet)

Il faut encore être patient pour toute promotion. Il y a de la frustration dans le secteur professionnel. On vous fait de l'ombre. Vous attendez une reconnaissance qui ne vient pas. Un de vos collègues vous vole la vedette ! Vous stagnez dans votre évolution.

Vous devez réaliser des économies pour retrouver l'équilibre. Pensez à économiser le plus possible. Vous devez éviter les frais inutiles. Les frais peuvent avoir un lien avec vos charges domestiques. Des appareils domestiques pourraient tomber en panne.



Lion (22 juillet - 23 août)

Votre réussite est due à votre persévérance et à votre ambition en ce moment. Vous réussissez brillamment, à force de volonté. Mais aujourd'hui, votre communication est bancal, n'en faites pas des tonnes ! Contentez-vous de faire le job, sans plus.

Votre situation financière s'améliore. Mais vous vous sentez perturbé, voire même angoissé. Cela peut occasionner des excès de dépenses, afin de vous abstraire de votre malaise intérieur. Restez donc vigilant et ne vous laissez pas prendre au piège !



Vierge (23 août - 23 septembre)

Dans le travail aujourd'hui, tout est possible. De nouvelles opportunités sont présentes. Vous pouvez vous lancer dans un projet ou mettre des idées innovantes sur papier, vous savez convaincre, on croit en vous. Vous avez du talent. Vous faites de grands bonds en avant, votre argent est bien gardé, vos comptes gonflent à vue d'œil. Grâce à une aide providentielle, aucune préoccupation financière ne vient perturber votre journée. Vous recevez de bonnes nouvelles.



Balance (23 septembre - 22 octobre)

Ami Balance, si vous êtes le patron de votre société, il va falloir ouvrir l'œil et le bon... En effet, vous pourriez bien être la victime d'un vol ! Que cela vienne d'un client ou d'un salarié, le préjudice sera conséquent. Une personne avertie...

Si vous pensiez mettre quelques fafiots de côté, il faudra encore patienter ! Des opérations financières de dernière minute vont peser lourdement sur votre trésorerie : arrêt maladie, frais scolaires des enfants, réparation liée à votre automobile, etc.



Scorpion (23 octobre - 22 novembre)

Vos activités sont intéressantes et vous créez des liens avec un collègue. Il vous encourage à continuer votre activité. Cette bonne ambiance motive pour le restant de la journée ! Vous réalisez que l'on vous aime. Votre personnalité chaleureuse séduit !

Une réparation sur un véhicule pourrait venir ! Vous ne l'avez pas envisagé. Il tombe au mauvais moment ! Essayez de différer un règlement. Il est possible qu'il soit plus cher qu'estimé. Vous évitez des sorties parce qu'il y a trop de frais ailleurs !



Sagittaire (23 novembre - 21 décembre)

Votre mental semble troublé, et ce carré Lune/Mercure perturbe votre activité professionnelle. Vous avez du mal à vous concentrer, votre esprit part dans tous les sens ! Votre manque de productivité est visible, et cette contrariété vous rend nerveux !

Vous pourriez passer à côté de belles opportunités financières, car vous n'arrivez pas à fixer votre attention aujourd'hui. Vous êtes dans votre bulle, et ne souhaitez pas en sortir ! Votre jugement est faussé, déléguiez, c'est ce qu'il y a de mieux à faire.



Capricorne (21 décembre - 20 janvier)

Les astres vous facilitent la vie. Côté professionnel, tout se passe bien, votre travail vous convient. Vous pourriez recevoir une opportunité vous permettant d'aller vers le changement, cependant le libre arbitre vous revient, cher natif. Aujourd'hui, il y a des avantages considérables à saisir si vous souhaitez voir grossir vos revenus, mais il y a forcément un revers de la médaille. Financièrement, en avançant vos pions avec une grande maîtrise, vous pouvez récolter quelques sous.



Verseau (20 janvier - 19 février)

Le fait d'obtenir des responsabilités implique des luttes et un engagement total. Du coup, vous demanderez un certain temps de réflexion. Vous n'aviez pas forcément vu les choses sous cet angle. Ami Verseau, vous en parlerez à votre partenaire.

Ami Verseau, dans le cadre de votre comptabilité personnelle, il vous manquera un document financier important. Deux possibilités : soit vous allez essayer de remettre la main dessus, soit vous demanderez à l'organisme concerné de vous faire une copie.



Poisson (19 février - 21 mars)

La pagaille arrive dans le service ! Des activités inachevées sont au programme. Vous voilà irrité par la situation. Ne comptez pas sur l'appui de vos collaborateurs. Ils pourraient se critiquer les uns et les autres. Gardez vos distances et vos opinions !

Les dépenses continuent. Vous ne pouvez guère économiser. Les frais passent dans les gadgets ou les coups de cœur. Un objet bien inutile peut vous faire craquer ! Revoyez vos priorités. Elles vous permettront de faire des économies sans vous priver.

L'information est l'oxygène des temps modernes

Malikilé

QUOTIDIEN D'INFORMATION GÉNÉRALES, D'ACTUALITÉS ET DE PUBLICITÉS



1010 **Malikilé**



Les sanctions anti-français
Ne nous laissons pas manipuler!



1011 **Malikilé**



Liberté provisoire pour Oumar Morike
Que fera le tonitruant homme politique?



1012 **Malikilé**



De Montargis, Taïé à la rencontre de 'Sira' à djou Anka Wuli Mali V'
"Au sud, les gens commencent à partir de Chamoula"



1013 **Malikilé**



Operation Kaktoul
Du renfort pour le front Sud à Sikasso



1014 **Malikilé**



Après les sanctions CEDEAD-UEMOA
Le Mali vers un bras de fer ou un compromis?



1015 **Malikilé**



Sanctions CEDEAD-UEMOA
La riposte du gouvernement



1016 **Malikilé**



Sanctions de la CEDEAD contre le Mali
Une pluie de réactions



1017 **Malikilé**



Chequeil Kokalla Maiga
L'Homme de l'Année 2021



Pour tous renseignements, abonnements, reportages, publicités, annonces ... n'hésitez pas, contactez nous au :

70 44 22 23